



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1941

EXISTANT DEPUIS QUARANTE-QUATRE ANS

1897-1941

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.
Abonnement: \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire
L'honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE, NUMÉRO 28

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

LE VENDREDI, 11 JUILLET 1941

L'énigme japonaise

Depuis que la Russie a franchi le Rubicon de sa non-belligérance, par suite d'un autre coup d'audace surprise de Hitler, le Japon est devenu l'ennemi de la politique internationale. Pays impérialiste, il nourrit depuis longtemps des ambitions territoriales illimitées qu'il ne peut satisfaire sans l'approbation de Berlin qui le tient entre ses doigts nerveux tel un pion qu'il contrôle arbitrairement sur l'échiquier international, au gré de ses caprices et de sa gloutonnerie.

L'Empire du Soleil Levant fait partie de ce groupe de pays-pantins que le Führer manie à sa guise. Ce sont des ampoules électriques qui s'allument les unes après les autres, à un moment déterminé, le long de la rampe, sur la scène mondiale, à mesure que se déroule la tragédie hitlérienne. Quand l'ampoule qui représente le Japon s'allumera-t-elle? Le chancelier allemand qui manœuvre la manette de contrôle l'a déjà mise à l'épreuve sans qu'elle ne projette beaucoup de lumière sur les tableaux qu'elle devait mettre en relief.

Le Japon semble timide, hésitant, confus qu'il est de son échec dans sa guerre contre la Chine, qu'il persiste à appeler un "incident", puisque l'état de guerre n'a jamais existé entre les deux belligérants. Au surplus, sa tutelle aux mains de l'Allemagne semble le gêner terriblement, lui qui a l'habitude de décider lui-même de son sort militaire.

L'heure a pourtant sonné pour le Japon de donner son numéro au programme axiste. Pendant qu'il temporise et qu'il prétend s'en tenir à ses traités avec l'axe et l'Union soviétique, il s'apprête à porter un coup dans le Pacifique, probablement en Indo-Chine, avant de continuer sa marche conquérante.

Ses tergiversations peuvent être attribuables, dans une large mesure, à la difficulté de concilier son intervention avec ces deux pactes. D'après l'accord tripartite signé avec le Reich et l'Italie, le 27 septembre 1940, il s'est engagé à venir en aide à ces pays si l'un ou l'autre est attaqué. Selon le pacte de non-agression conclu avec la Russie, le 13 avril 1941, les deux signataires se sont jurés neutralité réciproque, advenant l'entrée en guerre de l'un ou de l'autre.

Comme c'est l'Allemagne qui est l'agresseur, le Japon n'a nullement le devoir de se porter à son secours. D'autre part, son entente avec la Russie envahie lui interdit toute intervention. Il trouvera une échappatoire à cet empêchement de collaborer avec l'axe, en portant lui-même la guerre en Orient, sous la dictée de Berlin.

Selon un rapport de l'amiral Sankichi Takahashi, ancien commandant de la flotte nipponne, la Plus Grande Asie orientale du Japon doit inclure la Manchourie déjà conquise, la Chine qui résiste depuis 1937 à l'invasion japonaise, l'Indo-Chine, la Birmanie, les établissements des détroits, les Indes néerlandaises, la Nouvelle Calédonie, la Nouvelle Guinée, la plupart des îles occidentales du Pacifique, les îles sous mandat japonais, les Philippines, l'Australie et le reste des Indes orientales.

D'après ce programme expansionniste, la goujaterie allemande n'a rien à envier à la goujaterie japonaise. La réalisation de ce projet expansionniste transformerait les Etats-Unis en une nation cadavérique de l'Empire du Soleil Levant, sur le terrain économique. Ce nouvel ordre de choses aurait inévitablement une répercussion considérable sur la situation commerciale du Canada.

Le prince Konoze, premier ministre du Japon, enveloppait donc sa déclaration pacifiste d'une phraséologie ténébreuse dont le sens n'échappait pas aux observateurs avisés, lorsqu'il disait, après la signature de l'accord tripartite: "Si les Etats-Unis refusent de comprendre les intentions réelles du Japon, de l'Allemagne et de l'Italie, et persistent à le provoquer avec l'idée que le pacte conclu entre eux est le prélude d'une agression future, il n'y aura plus aucune autre alternative pour eux que celle d'entrer en guerre."

Le Japon dont la zone d'influence éventuelle s'étend d'ailleurs au continent américain, est depuis longtemps la Prusse de l'Orient. L'ancien Kaiser Guillaume II, monarque bien au courant des choses de l'Orient, fut l'un des premiers chefs d'Etat européens à voir dans le Japon un rival de l'Allemagne dans la conquête d'une substantielle partie du globe. Pendant des années, il fulmina contre le **Péfil Jaune**, mais sans succès. La réaction du Japon consista à serrer les dents et à en prendre son parti. Il continua à envoyer en Allemagne ses étudiants en politique et en stratégie, dans le but de les perfectionner dans ces sciences.

Le Kaiser parvint, toutefois, à impressionner si vivement l'état-major allemand au sujet de la puissance potentielle japonaise que les créateurs du projet de conquête universelle boche décidèrent d'associer le Japon à leurs ambitions. Ce n'est, toutefois, qu'après la guerre de 1914-18, que Karl Haushofer, chef de l'Institut de géopolitique allemand, confia un rôle au Japon dans le conflit désormais inévitable entre les continents.

L'Institut de géopolitique allemand est l'officine-mère de toute l'organisation allemande et nazie en vue de l'hégémonie germanique mondiale. Une Gestapo formidable monte la garde jour et nuit aux portes de la pièce réservée à l'étude des problèmes du Pacifique. Preuve de l'importance que l'Allemagne attache à cette partie du monde dans son programme d'expansion. Personne ne peut pénétrer dans la **Chambre du Pacifique** sans produire une carte d'admission signée par Haushofer. C'est une grande pièce au centre de laquelle se dresse un globe terrestre immense, brillamment illuminé, entouré de sièges disposés en amphithéâtre. D'après l'auteur de "Days of our Years", Pierre van Paassen chez qui nous puisons ces renseignements, c'est là que le professeur Haushofer, "l'homme qui pense pour Hitler", expose la destinée du Pacifique.

Depuis plus de six ans, paraît-il, il attire un auditoire nombreux, recruté parmi l'état-major japonais, les chefs du système d'espionnage de Tokio, et les représentants du ministère des affaires étrangères et du grand conseil de guerre japonais. Le principal sujet d'étude des disciples de Haushofer serait le prochain conflit nippo-américain. A cela rien d'étonnant. Ce qui importe, c'est de savoir que c'est là et non de Tokio que surgira, en réalité, la guerre entre les hémisphères oriental et occidental.

La marine américaine constitue pour le Japon un adversaire redoutable. Berlin et Tokio le savent. C'est pourquoi, dans le but de contourner ce handicap, le plan nazi tâche à escompter le facteur temps. Le moment le plus propice pour le Japon de déclencher les hostilités dans le Pacifique — occasion que Berlin s'efforce de susciter — sera celui où la flotte américaine sera engagée dans l'Atlantique.

Il est possible que ce soit là une des raisons éloignées — et pourquoi pas prochaines? — de l'agression allemande contre la Russie.

"Le temps d'utiliser notre marine pour faire disparaître de l'Atlantique la menace allemande, est arrivé," déclarait dernièrement Frank Knox, secrétaire de la marine américaine, qui ajoutait: "C'est maintenant le temps de frapper, pendant qu'Hitler a le dos tourné."

Cette envolée oratoire est tout un programme de délivrance et de victoire. Pour qui? Tel est le point d'interrogation dont le dénouement futur de l'énigme japonaise renferme la réponse.

La situation internationale

(Par la British United Press)

Pour la troisième fois en un peu plus d'un demi-siècle, la rivière Bérézina a été rougie du sang des envahisseurs de la Russie. Cependant, malgré des pertes énormes, les Allemands sont parvenus à forcer le passage. Les troupes finno-allemandes attaquant par la mer et les colonnes allemandes venant de Lituanie ont pris les brigades soviétiques à revers au nord-ouest de Dvinsk et dans ce secteur, sous la forte pression ennemie, un grand repli des troupes défendues a été nécessaire. Les avant-gardes des troupes finlandaises étaient signalées dans la vallée de la Duna et dans la vallée de la Dvina, des tanks allemands s'avancèrent. Les défenseurs de la Bérézina menaçaient d'être cernés.

Excepté en Bessarabie, où les troupes soviétiques ont longtemps contenu la poussée ennemie en se retranchant derrière la rivière Prut, les envahisseurs allemands sont presque partout en vue des fortifications de la ligne Staline, en territoire soviétique même. L'Estonie, la Lettonie, la Pologne, la plus grande partie de la Russie blanche et une partie de l'Ukraine sont aux mains des Allemands.

L'Etat-major allemand exploitant à fond ses succès, a lancé d'importants effectifs contre la ligne Staline, en un point où les fortifications semblent le plus vulnérable, près de Orsha, dans la vallée où le Dnieper fait une courbe après avoir laissé Smolensk puis Krasnyi. Là le Dnieper coule obliquement vers les fortifications et ni le fleuve, ni le terrain ne font obstacle aux attaquants. Les seuls obstacles sont artificiels ce sont les casemates de la ligne fortifiée. Les vagues d'assaut allemandes s'y briseront-elles? On le saura prochainement.

S'ils percent les lignes russes à Orsha, rien n'arrêtera plus les Allemands dans leur attaque contre Smolensk et Moscou.

Car le grand mouvement offensif allemand semble surtout dirigé vers Lénigrad, dont la région industrielle fournit 1/4 de la production totale de l'U.R.S.S.; vers Moscou, la capitale, elle aussi une ville d'une très grande importance industrielle, et vers Kiev, capitale de l'Ukraine. L'intention des allemands et de leurs alliés semble être de capturer les plus grands centres producteurs de la Russie d'Europe, et d'amener l'armée rouge à capituler avant d'atteindre la Volga.

Il est tout probable encore que s'ils prennent Minsk, capitale de la Russie blanche, qu'ils ont déjà encerclée, et Kiev, capitale de l'Ukraine, les Allemands y établiront un gouvernement d'autochtones à leur solde.

L'AIDE A L'U.R.S.S.

Pour aider les Russes contre les Allemands, la Grande-Bretagne a envoyé à Moscou des nombreux officiers d'état-major. De plus, profitant de ce que les Nazis sont occupés sur le front russe la R.A.F. a poursuivi, depuis 15 jours, contre l'Allemagne et les régions qu'elle occupe une série interrompue de raids. Le grand port de Brême, en plein jour, a été bombardé lourdement à plusieurs reprises; Essen sur la Ruhr, Lille, Lorient et Brest, en territoire occupé, ont aussi été particulièrement atteints. Les Allemands ont été obligés de renforcer sur ce front leurs effectifs aériens et en guise de représailles, ils ont bombardé en Grande-Bretagne la région des Midlands.

Malgré cette aide détournée des Britanniques on constate que les Soviétiques ne peuvent actuellement recevoir aucune aide, aucun ravitaillement de l'extérieur.

LES REPERCUSSIONS DE LA BATAILLE

En Syrie, les Britanniques devant une vive résistance des troupes françaises, poussent énergiquement leur avance afin qu'après avoir occupé le pays, ils puissent y établir au plus tôt des positions défensives contre une poussée allemande vers l'Ukraine vers le Moyen-Orient. Alep et Homs sont leurs prochains objectifs avec Beyrouth, la capitale, qui résiste malgré d'incessants bombardements aériens.

Pour se concilier les bonnes grâces du Japon évidemment l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie et la Croatie, la semaine dernière, ont officiellement reconnu le sol-disant

APPEL AUX ARMES

ATTENDU QUE la Liberté est menacée dans le monde entier par les forces de la Tyrannie,

ATTENDU QUE le Canada, de son propre gré, s'est engagé à combattre pour la liberté aux côtés de la Grande-Bretagne,

ATTENDU QUE la sécurité et le bonheur de tout homme, femme et enfant du Canada et des peuples libres dans l'univers dépendent de la Victoire,

ATTENDU QUE la Victoire ne peut être assurée sans l'aide de tous les citoyens loyaux de ce Dominion,

NOUS DECLARONS

qu'il est urgent que tous les hommes de coeur en état de porter les armes s'enroient volontairement dans le service actif de l'Armée canadienne.

En foi de quoi le Canada lance un

APPEL AUX ARMES

et compte que tous les vrais Canadiens y répondront.

Fait et signé aux Quartiers généraux de la défense nationale, le vingt-cinquième jour de juin de l'an mil neuf cent quarante-et-un de l'ère chrétienne, et dans la soixante-quinzième année de la Confédération.

J.-R. RALSTON,

Le ministre de la défense nationale du Canada.

DIEU SAUVE LE ROI

A l'occasion de la présente campagne de recrutement, on envoie à tous les maires des villes et villages du Dominion une proclamation rédigée dans le style d'autrefois et intitulée: **APPEL AUX ARMES**. L'intention est de bien faire comprendre à tous les Canadiens que le pays est sérieusement menacé et que l'on a le plus grand besoin d'hommes dans l'armée active. Cet **APPEL AUX ARMES** de 1941 est reproduit ci-haut.

Depuis le temps du roi Alfred le Grand, où, selon l'ancienne coutume, on allumait des feux de colline en colline pour avertir le peuple qu'un danger le menaçait, les hommes de coeur ont toujours répondu avec enthousiasme à l'**APPEL AUX ARMES**. Chaque fois que la Patrie a été en danger et que nos dirigeants firent appel à la bravoure de ses fils, ceux-ci manifestèrent leur patriotisme en s'enroiant nombreux sous les drapeaux.

L'**APPEL AUX ARMES** s'est fait de façon différente selon les époques: en 1775, c'est le tocsin qui rallie les Canadiens-français de Salaberry pour repousser l'envahisseur à Chateaugay; en 1812, c'est un coup de canon qui avertit la ville de York du danger qui le menace; en 1914, c'est le clairon qui résonne à travers tout le Canada... Quel que soit le moyen employé l'**APPEL AUX ARMES** a toujours eu le même résultat: il a inspiré à tous les Canadiens un loyal désir de s'armer pour la défense du pays et de la liberté.

Le président Roosevelt prévient un coup d'Hitler

Le président Roosevelt a décidé de protéger militairement l'Islande après avoir appris que l'état-major général allemand projetait de s'y attaquer pour obtenir une base d'où il pourrait dominer toutes les voies maritimes du nord de l'Atlantique.

Des forces de la marine américaine remplacent graduellement les troupes de la garnison anglaise qui défendaient la république indépendante de l'Islande, qui se trouve à 180 milles du Groenland, à 800 milles du flanc norvégien du front de guerre de l'Allemagne et à 2,500 milles de New-York. Le président a pris cette décision de crainte d'être obligé d'occuper par mesures de défense tous les avant-postes de l'hémisphère occidental dans l'Atlantique, y compris les Açores et les îles du Cap Vert.

Les travaux de voirie dans les Laurentides

Une rumeur démentie par l'honorable Bouchard

De passage à Montréal, lundi dernier, l'honorable Damien Bouchard, ministre de la voirie et des travaux publics, a de nouveau affirmé que

gouvernement chinois de Nankin, une création des Nippons. Le gouvernement nationaliste chinois du généralissime Chiang-Kai-shek, établi à Chungking à la nouvelle de ce geste a brisé sur le champ ses relations avec Rome et Berlin.

Tout indique que le Japon va profiter de la guerre en U.R.S.S. pour pousser son expansion en Extrême-Orient. Il se dit indépendant car il est lié à l'axe par l'Alliance Tripartite et à Moscou par un pacte de neutralité. On croit qu'éventuellement il penchera du côté du plus fort, où sont toujours ses intérêts, mais que pour l'instant il n'interviendra pas militairement. Ses menées, en Orient, ne peuvent cependant que nuire aux intérêts de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis sinon à ceux de l'U.R.S.S.

Le gouvernement américain a reçu de l'U.R.S.S. une demande formelle d'aide matérielle. On ne voit pas bien à Washington comment on pourra faire parvenir du ravitaillement aux Soviétiques si ce n'est par le long trajet des navires américains jusqu'à Vladivostok, sous l'oeil du Japon, où de ce port les marchandises seront expédiées péniblement vers l'hinterland immense par voie du chemin de fer transsibérien.

Les Etats-Unis se préoccupent de plus en plus de leur propre défense et la semaine dernière, après deux ans de recherches, les agents du service secret ont appréhendé 33 suspects d'espionnage dont 26 étaient de nationalité allemande. Certains se sont avoués coupables.

les travaux de voirie projetés le printemps dernier pour les Laurentides, vont grand train, contrairement à des rumeurs qui persistent en certains milieux. Les travaux se poursuivent de façon satisfaisante et on y pratiquera même une économie de \$75,000.

L'honorable Bouchard a donné quelques détails qui font suite à sa déclaration de vendredi dernier où il avait dit que les travaux de la nouvelle grand route Sainte-Adèle-Sainte-Agathe n'étaient aucunement arrêtés. Le pavage de la première section de cette route, soit de Sainte-Agathe au lac Millette, sur une distance de quelque sept milles, sera complètement terminé le 1er août.

Quant à la nouvelle grand route qui reliera Val-Morin à Sainte-Adèle, nous avons appris qu'environ cent vingt hommes y sont au travail depuis le 2 juin. Ils effectuent des travaux de terrassement. Les arbres qu'il fallait abattre l'ont été sur une distance de trois milles. Il y a un mille de gros terrassement d'achèvement. Il reste trois milles de terrassement à compléter. Tous les ponceaux nécessaires sont construits, sauf trois. Tout le terrassement sera mené à bonne fin d'ici le mois d'octobre.

Les travaux commencés le 2 juin seront effectués au coût de \$295,000. Le contrat accordé à cette fin est de \$75,000 moins coûteux que le précédent accordé du temps du régime Duplessis. Le contrat a été accordé à forfait. Il n'y aura donc pas d'"extras" possibles. L'entrepreneur effectuera les travaux projetés à gain ou à perte, et le ministère de la voirie paiera \$295,000, soit environ \$75,000 de moins que le prix stipulé dans le contrat qu'avait conclu le gouvernement Duplessis.

L'honorable Hector Perrier parle des institutrices rurales

"Il importe avant tout de donner aux enfants de nos campagnes une instruction appropriée au milieu où ils seront appelés à vivre", a dit, dimanche dernier, le secrétaire de la province, l'honorable Hector Perrier, aux 400 institutrices rurales réunies pour la séance de clôture de leur 5e congrès annuel, dans la salle du collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

L'honorable Perrier a vanté la profession de l'institutrice rurale, "humble métier rempli de difficultés mais aussi de mérites". Il a loué le rôle éminent fécond de l'institutrice du rang et il a fait appel à toutes les classes de la société pour qu'elles se rendent compte du travail accompli par la petite institutrice de nos campagnes.

Le ministre a déclaré aussi que trop de parents encore négligent l'éducation et l'instruction de leurs enfants et qu'il est grand temps d'y voir.

Collaboration qui s'impose

L'éducation familiale doit être à la base de tout, dit l'honorable Perrier qui a demandé aux parents de donner à leurs enfants cette première éducation, ce qui permettra ensuite à l'institutrice de travailler dans de meilleures conditions.

M. Perrier a demandé aux institutrices de dégager et d'éveiller la personnalité des enfants confiés à leurs soins. La tâche de l'éducateur, dit le

ministre, n'est pas de remplir des cerveaux mais d'éveiller les intelligences.

Il a demandé aux commissions scolaires de collaborer plus étroitement avec les institutrices et il a déclaré qu'il y a des lacunes sensibles dans ce domaine.

M. Perrier, faisant l'éloge de son chef, l'honorable M. Godbout, a déclaré que c'est à la maison et à la petite école du rang que le chef du gouvernement doit ses premiers succès. "Quelle grande satisfaction pour une brave institutrice de nos campagnes, quand elle voit plus tard un de ses élèves s'élever ou réussir dans le monde!"

Amélioration promise aux institutrices

Le ministre, en terminant, a promis aux institutrices rurales de voir à ce que leur situation matérielle s'améliore. Il a déclaré qu'il faut maintenant, que les commissions scolaires, comme tous ceux qui sont chargés de l'enseignement, comprennent le travail et l'abnégation des institutrices de chez nous, particulièrement des institutrices rurales, et veient à améliorer leur sort.

Le congrès, qui durait depuis le jeudi précédent, s'est terminé par l'allocation de Mlle Laure Gaudreault, présidente générale. Le congrès de l'an prochain aura lieu à Saint-Hyacinthe.

Au bureau de recrutement

Dialogue entre le citoyen et le recruteur

Pour l'information des recrues, nous publions ci-contre sous la forme d'un questionnaire, des informations précises sur l'enrôlement et les avantages qu'il comporte.

Le citoyen: — Devant l'appel pressant de la Patrie, je viens vous demander des informations au sujet de l'enrôlement militaire. D'abord, dites-moi, quels sont les avantages de l'armée au point de vue salaire?

Le recruteur: — L'émolument du soldat est de \$1.30 par jour, sept jours par semaine; votre épouse recevra une allocation mensuelle de \$35 par mois et de \$12 par enfant jusqu'à concurrence de deux enfants, soit \$24 par mois. De plus, la nourriture, le logement les vêtements, les soins médicaux et dentaires du soldat sont fournis par l'Armée. En plus de ce \$1.30 par jour, vos avancements procurent une augmentation de solde; les artisans qualifiés reçoivent aussi un supplément variant de 25 à 75 sous par jour lorsqu'ils exercent leur spécialité. En résumé, votre famille est protégée contre la misère.

Le citoyen: — Quels sont les qualités physiques requises par l'Armée?

Le recruteur: — La grandeur minimum est de 5 pieds; le poids minimum, de 120 livres; la mesure minimum de poitrine après exhalation, de 32 pouces. Il est donc facile d'être accepté, pourvu que tous vos organes soient sains, que vous ayez 19 ans accomplis, mais pas encore 45 ans.

Le citoyen: — Puis-je choisir l'armée à laquelle je voudrais participer?

Le recruteur: — Certes! L'armée active demande des hommes pour l'artillerie, le génie, les signaux, les voitures blindées, les chars d'assaut, l'infanterie, les transports et approvisionnement, les services médicaux, l'intendance et maintes autres branches.

Le citoyen: — Mais je ne possède aucune qualification pour entrer dans un de ces services.

Le recruteur: — L'armée est prête à vous apprendre divers métiers et à vous entraîner dans l'arme de votre choix. L'armée vous fournit l'occasion d'apprendre un métier dans les écoles professionnelles ou techniques ou à l'Ecole des Métiers de l'Armée. Si vous avez des dispositions, l'armée vous permet d'étudier ce que bon vous semble, même si dans la vie civile, l'occasion d'apprendre un métier ne vous fût pas donnée. Ces métiers appris dans l'Armée sont, pour la plupart les métiers habituels de la vie civile. L'artisan qui excelle dans un métier appris dans l'Armée aura une excellente occasion, une fois revenu à la vie civile, de se créer une situation bien rémunérée.

Le citoyen: — Quel degré d'instruction exige-t-on?

Le recruteur: — L'instruction requise varie dans les différentes armes ou services. Par exemple, on exige des signaux, à quelques exceptions près, au moins un brevet d'école secondaire. Les artilleurs, les ingénieurs et les fantassins ne sont pas soumis à des standards aussi élevés. Vous pouvez être assuré de l'avance qu'il y a place quelque part pour vous si simple que soit votre instruction. Tout comme dans la vie civile, l'avancement militaire provient de votre travail, uniquement de votre propre travail.

Le citoyen: — Quels sont les chances d'avancement en plus des cours d'instruction?

Le recruteur: — L'Armée fournit à titre gracieux, en plus des cours, des volumes sur une foule de sujets. L'étude de ces volumes permet à l'enrôlé de se familiariser rapidement sur son état militaire et sur ses devoirs.

Le citoyen: — Je suis né aux Etats-Unis. Perdrai-je ma nationalité en m'enrôlant dans l'Armée canadienne?

Le recruteur: — Nullement. Les citoyens américains ne perdent pas leur nationalité en s'enrôlant dans l'Armée canadienne.

Le citoyen: — Des certificats sont-ils requis par l'Armée?

Le recruteur: — Oui dans le cas des hommes mariés. Vous devez être nanti de votre certificat de mariage et de l'extrait de baptême de vos enfants.

Le citoyen: — Quelles sont les chances d'obtenir un salaire plus élevé dans l'Armée?

Le recruteur: — Ces chances dépendent de vous. Comme dans tout métier, plus vous êtes studieux et travailleur, plus vos chances d'avancement sont rapides. Les officiers commandants peuvent recommander qu'un enrôlé suive des cours d'entraînement favorisant sa promotion, voire des cours d'officiers.

Le citoyen: — Quel salaire reçoit l'enrôlé devenu sous-officier?

Le recruteur: — Les promotions sont rapides pour l'enrôlé, dès sa qualification. Cette dernière dépend du soldat et de son ardeur au travail. Ainsi, le caporal suppléant recevra \$1.40 par jour; le sergent suppléant, caporal ou bombardier, \$1.60; le sergent, \$1.90; le sergent quartier-maître et le sergent d'état-major, \$2.20; le sergent major de compagnie, d'escadron ou de batterie, le sergent quartier-maître régimentaire ou d'état-major, \$2.80 par jour; tout sous-officier breveté de première classe, \$3.40 et le sergent-major régimentaire, \$3.70 par jour. Le salaire d'un officier va de \$4.50 par jour jusqu'à \$10.50.

Le citoyen: — Quel degré d'instruction exige-t-on?

Le recruteur: — L'instruction requise varie dans les différentes armes ou services. Par exemple, on exige des signaux, à quelques exceptions près, au moins un brevet d'école secondaire. Les artilleurs, les ingénieurs et les fantassins ne sont pas soumis à des standards aussi élevés. Vous pouvez être assuré de l'avance qu'il y a place quelque part pour vous si simple que soit votre instruction. Tout comme dans la vie civile, l'avancement militaire provient de votre travail, uniquement de votre propre travail.

Le citoyen: — Quels sont les chances d'avancement en plus des cours d'instruction?

Le recruteur: — L'Armée fournit à titre gracieux, en plus des cours, des volumes sur une foule de sujets. L'étude de ces volumes permet à l'enrôlé de se familiariser rapidement sur son état militaire et sur ses devoirs.

Le citoyen: — Quel degré d'instruction exige-t-on?

Le recruteur: — L'instruction requise varie dans les différentes armes ou services. Par exemple, on exige des signaux, à quelques exceptions près, au moins un brevet d'école secondaire. Les artilleurs, les ingénieurs et les fantassins ne sont pas soumis à des standards aussi élevés. Vous pouvez être assuré de l'avance qu'il y a place quelque part pour vous si simple que soit votre instruction. Tout comme dans la vie civile, l'avancement militaire provient de votre travail, uniquement de votre propre travail.

Le citoyen: — Quels sont les chances d'avancement en plus des cours d'instruction?

Le recruteur: — L'Armée fournit à titre gracieux, en plus des cours, des volumes sur une foule de sujets. L'étude de ces volumes permet à l'enrôlé de se familiariser rapidement sur son état militaire et sur ses devoirs.

Ce que nous avons fait (au 1er juin 1941)

Nous avons donné, il y a environ deux mois, un résumé de l'effort de guerre canadien depuis le début des hostilités. Comme cet effort est une chose qui s'intensifie chaque jour, les notes et les statistiques sur le sujet ont besoin d'être mises au point assez souvent. C'est ce que nous allons faire dans la présente chronique, en ajoutant notamment, quelques comparaisons avec les Etats-Unis. On ne peut demander de meilleurs voisins que nos amis de la grande république américaine mais il se trouve chez eux des gens qui estiment que nous n'en faisons pas encore assez. Eux qui ne pensent qu'en milliards, ils font la moue sur nos millions, oubliant que le Canada a une population onze fois moins nombreuse que les Etats-Unis et que ses ressources monétaires et naturelles sont dans la même proportion. Voici ce que le Canada a fait et se propose de faire.

— Notre pays est entré dans la guerre, librement et après mûre délibération, le 10 septembre 1939.

— Quarante mille soldats marins et aviateurs canadiens servent présentement en Grande-Bretagne; 170,000 autres se sont engagés pour le service outre-mer et sont actuellement au Canada, en eaux canadiennes ou aux avant-postes nord-américains, formant ainsi un total de 250,000 hommes en service actif. L'armée de réserve pour la défense territoriale comprend 170,000 hommes, ce qui porte à 420,000 le nombre de nos citoyens sous les armes à l'heure présente.

— D'ici au mois de mars 1942, le nombre des soldats, marins et aviateurs canadiens en service actif sera augmenté de 116,000 tandis que la réserve ajoutera 40,000 hommes à ses effectifs. A cette date — dans moins de dix mois — le Canada un pays de onze millions d'habitants, aura 576,000 de ses fils sous les armes. Avant la guerre, notre milice permanente comptait 5,000 hommes et la milice non-permanente environ 50,000 hommes.

— Au cours de 1941, le Canada enverra outre-mer une troisième division canadienne, une division blindée, une brigade de chars d'assaut et certains autres effectifs de l'armée. De plus un nombre toujours croissant de nos aviateurs, environ 2,500 techniciens de la radio, et des renforts seront dirigés outre-mer durant la même période.

— Les Etats-Unis ont une population onze fois plus nombreuse que le Canada. Les 250,000 Canadiens en service actif présentent équivalent, sur la base de la population américaine, à un effectif de 2,750,000 hommes. Et ceci ne tient pas compte de l'armée de réserve pour la défense territoriale.

— La marine canadienne dispose maintenant de 200 vaisseaux de tous genres, dont plusieurs voguent en eaux britanniques et ailleurs outre-mer. D'ici à mars 1942, le nombre de nos unités navales sera porté à 400.

— La marine canadienne a escorté des convois de navires marchands d'un déplacement total de 27,000,000 tonnes et capturé plusieurs navires ennemis. Les Canadiens qui font partie de la Royal Air Force et de notre propre corps d'aviation en Angleterre ont abattu plus de 200 avions ennemis.

— Environ 800 soldats, marins et aviateurs canadiens, sont morts ou disparus. Plusieurs Canadiens ont été décorés ou cités dans les dépêches.

— Des soldats, des marins et des aviateurs montent la garde sur les côtes canadiennes, protégées, aux endroits stratégiques, par des canons et des bases navales ou aériennes. Le Canada collabore entière-

ment avec les Etats-Unis à la défense de l'hémisphère nord-américain.

— En vertu du plan d'entraînement aérien du Commonwealth, 62 des 83 centres d'instruction prévus pour le mois de septembre de cette année, sont déjà en activité. Le plan comporte déjà 80 établissements différents et une centaine d'aéroports distribués à travers le pays. Le but du plan est de fournir du personnel navigant. Jusqu'à maintenant on en a fourni deux fois plus qu'on ne prévoyait et un grand nombre de ces pilotes, observateurs, mitrailleurs, etc., sont déjà rendus en Angleterre. Environ mille sans-filistes venus du Canada sont déjà en Grande-Bretagne. Le coût probable du plan est actuellement fixé à \$824,000,000, somme dont le Canada paiera \$531,000,000. Notre pays fournit aussi 80 pour cent des élites et, sur ce nombre, on estime qu'il se trouve de 7 à 10 pour cent d'Américains.

— Les approvisionnements canadiens envoyés en Grande-Bretagne tombent dans les catégories suivantes: denrées, matières premières, obus, véhicules militaires mitrailleurs, explosifs et produits chimiques, tubes de canons, avions corvettes et dragueurs de mines. La valeur des approvisionnements ainsi fournis au cours de la présente année fiscale (1er avril au 31 mars 1942) s'établira à environ un milliard et demi.

— Depuis le début des hostilités jusqu'au 31 mars 1941, le Canada a prêté à la Grande-Bretagne environ \$500,000,000 pour l'aider à acheter du matériel de guerre. D'ici au 31 mars 1942, les crédits ainsi consentis s'élèveront à près d'un milliard.

— Le matériel de guerre maintenant fabriqué au Canada comprend les objets suivants: corvettes, dragueurs de mines, plusieurs types de petits vaisseaux, avions, mitrailleurs, un type de canon de campagne, mortiers, explosifs, produits chimiques, obus, munitions pour armes portatives, véhicules militaires, parachutes, masques à gaz, vêtements antigaz, appareils de t.s.f., fournitures navales, bombes aériennes, grenades et chars d'assaut.

— On fabriquera bientôt des canons navals, plusieurs autres types de canons de campagne, des grenades sous-marines et des mines antichars.

— Le Canada produit une foule de denrées et de matières premières essentielles à la guerre moderne — blé, produits laitiers, porc et autres viandes, oeufs et autres produits alimentaires; bois fer et acier nickel, aluminium, cuivre, plomb et autres matériaux utilisés dans la guerre totale.

— Au cours de la présente année fiscale les Canadiens dépenseront environ 40 pour cent de leur revenu national — il ne s'agit pas ici des simples revenus fédéraux mais du revenu du pays tout entier — pour mener la guerre. On estime que ce revenu national sera cette année d'environ 6 milliards, tandis que le revenu national des Etats-Unis sera de 80 milliards. Donc, si leur richesse était celle des Américains, les Canadiens dépenseraient cette année pour la guerre une somme de 30 milliards. Si l'on ajoute aux dépenses de guerre le budget ordinaire fédéral, provincial et municipal, on se rend compte que le Canada dépensera cette année la moitié de son revenu national — somme équivalente à 40 milliards aux Etats-Unis.

MELI-MELO

VOYAGES ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

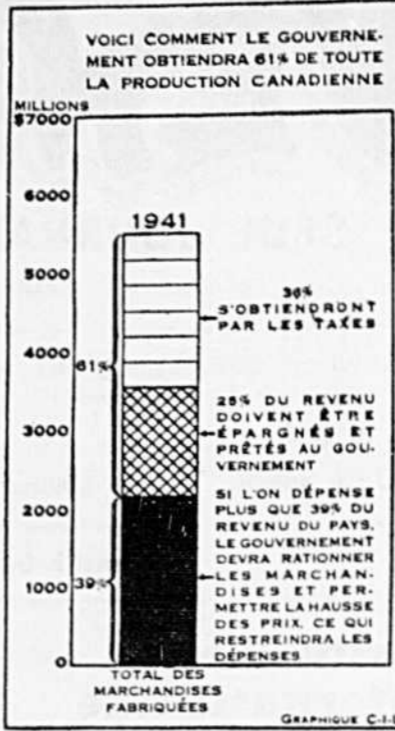
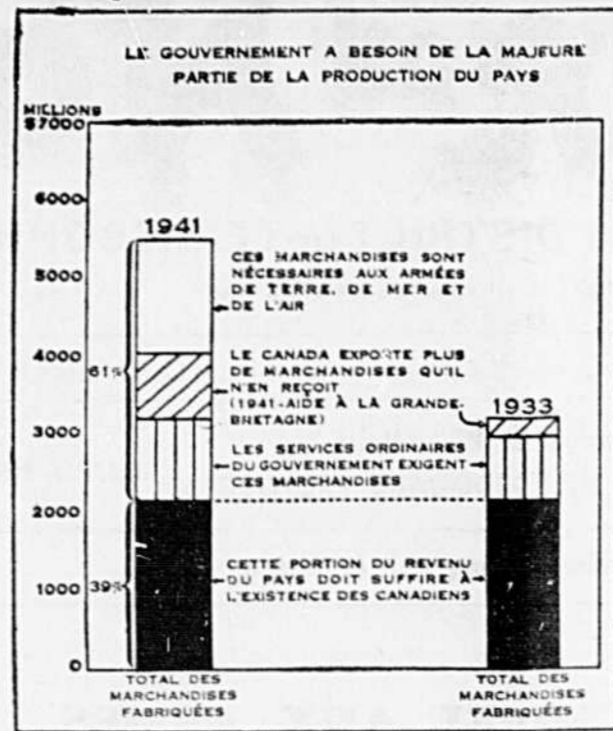
Le ministère des services nationaux de guerre annonce que le gouvernement américain vient de prendre une importante mesure pour faciliter le voyage au Canada des Canadiens habitant les Etats-Unis, en faisant disparaître pour eux certaines restrictions. Ces nouvelles concessions aux Canadiens qui ont élu domicile aux Etats-Unis figurent dans un décret qu'on peut lire dans le Federal Register, gazette officielle du gouvernement de Washington.

Auparavant, les citoyens du Canada aux Etats-Unis avaient à se pourvoir au service américain de naturalisation et d'immigration d'un permis de retour pour revenir aux Etats-Unis après leur visite au Canada. Il fallait attendre environ 30 jours pour obtenir ce permis dont le prix était de \$3, et, à cause de ces difficultés, nombre de Canadiens habitant outre-frontières sont restés chez eux depuis le début des hostilités.

En vertu des nouveaux règlements, ces Canadiens des Etats-Unis qui voudront visiter le Canada pourront le faire avec une simple carte qui leur sera donnée sans délai et gratuitement. Ils n'auront qu'à contribuer trois photos d'eux-mêmes 2" par 2" au Service américain de naturalisation et d'immigration.

Ce décret ne s'applique qu'aux Canadiens habitant les Etats-Unis. Les citoyens américains peuvent venir en tout temps au Canada sans passeport, permis de retour ou carte de frontières. Ils n'ont qu'à appor-

Pourquoi il faut dépenser moins en temps de guerre



Les fournitures de guerre ont la préséance... il faut restreindre les dépenses personnelles

Le Canada et l'Empire sont engagés dans une lutte impitoyable pour la défense et la sauvegarde de notre mode d'existence. Cependant, les usines et les fermes du Canada, travaillant à plein rendement, ne peuvent produire qu'une certaine quantité de marchandises, dont le gouvernement réclame présentement 61 pour cent pour son effort de guerre.

Pour que les forces armées du Canada aient l'équipement et les approvisionnements nécessaires, pour que l'aide à la Grande-Bretagne soit accrue, il faut que chacun de nous réduise sa consommation en achetant moins, il faut que les dépenses personnelles restent limitées à 39 pour cent du revenu national et que le gouvernement ait priorité sur les ressources industrielles, manufacturières et agricoles du pays, ainsi que sur sa main-d'œuvre.

Ce sont évidemment ceux qui menaient le meilleur train de vie dans le passé et qui paient maintenant les plus hautes taxes qui devront consentir les plus lourds sacrifices, mais les autres doivent aussi limiter leurs dépenses. Pour permettre la hausse des prix, ce qui restreindra forcément les dépenses.

Le Canada ne peut fournir et les articles de luxe, et les fournitures de guerre. Celles-ci doivent avoir la préséance. Dépensons donc moins pour hâter la victoire.

L'instruction dans la province de Québec

L'honorable Adélar Godbout montre qu'à tous ses degrés, l'enseignement est l'objet de la sollicitude du gouvernement provincial.

Le correspondant du Canada, à Québec, écrit: "Soucieux d'assurer à la population de la province de Québec une administration aussi avantageuse pour les individus que pour la collectivité, le gouvernement qui dirige a voulu imposer à la politique générale de la province une orientation conforme aux besoins de l'heure", nous a déclaré aujourd'hui l'honorable Adélar Godbout, premier ministre de la province, dans un bref entretien. "Parmi les quelque cent projets de loi adoptés par l'Assemblée législative et le Conseil législatif, il en est qui touchent, en effet à tous les domaines de l'administration publique, a dit l'honorable M. Godbout. Les nouvelles lois relatives à l'enseignement, à l'éducation, celles qui portent sur la surveillance et le contrôle des écoles professionnelles, garantissent le parachèvement de l'université de Montréal et du collège classique de Saint-Je, ne sont pas les moindres. Notre volonté d'améliorer la vie intellectuelle de notre peuple s'est encore manifestée par des lois comme celles qui portent sur les pouvoirs du surintendant de l'instruction publique et sur la création d'un conseil supérieur de l'enseignement technique.

"Par ces mesures, nous avons voulu montrer que le gouvernement actuel entend collaborer le plus efficacement possible à la préparation intellectuelle des générations qui montent. Pour que les jeunes exercent un jour l'influence prépondérante que la province de Québec a le droit d'attendre d'eux, il faut constituer d'abord des intelligences saines, bien développées des caractères solides, des esprits avisés. Il faut que nous nous imposons partout, devant le pays, par nos connaissances et notre énergie. Nous voulons que nos éducateurs trouvent les moyens matériels de poursuivre leur oeuvre.

"L'Université est l'un des principaux moyens que l'on met à la disposition des éducateurs et des jeunes gens. Le gouvernement actuel a fait son devoir dans ce domaine. Par une loi adoptée à la dernière session, nous avons octroyé \$2,500,000 pour le parachèvement de l'immeuble de l'université de Montréal sur la montagne. Nous avons octroyé \$800,000 pour l'achat des édifices que cette

ter les documents habituels, par exemple, leur certificat de naissance ou quelque autre pièce pour établir leur citoyenneté.

DATE DU SACRE DES EVEQUES AUXILIAIRES

Le sacre des deux évêques auxiliaires de Montréal, S. Exc. Mgr Conrad Chaumont, évêque titulaire d'Arena, et S. Exc. Mgr Lawrence Whelan, évêque titulaire d'Opos, aura probablement lieu le 15 août, en la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, mais c'est le délégué apostolique, S. Exc. Mgr Antoniutti, qui fixera définitivement la date, dans quelques jours.

UN NOUVEAU CONTRAT A LA DOMINION RUBBER CO.

Dans la liste des contrats accordés par le ministère des munitions et des approvisionnements au cours de la semaine terminée le 20 juin dernier, nous voyons que la Dominion Rubber Co. Ltd. a obtenu un contrat de \$166,121.

Cent mille hommes pour la défense du Canada

Le plan d'entraînement militaire des jeunes Canadiens, adopté l'an dernier, a fourni cent mille hommes, qui ont subi un entraînement de 30 jours ou plus, pour la défense du Canada, au Canada.

Le plan d'entraînement obligatoire fonctionne depuis neuf mois, et le ministère des Services de guerre dit que les résultats obtenus sont très satisfaisants.

On annonce de plus que le premier groupe à poursuivre un entraînement de quatre mois quittera bientôt les camps et qu'un autre le remplacera aussitôt. Ceux qui ont subi un entraînement de trente jours seront peut-être appelés pour trois autres mois, et, peut-être, par la suite, à servir au Canada.

Chronique militaire

Organisation de l'armée pour défendre le Canada

Que feront les jeunes gens appelés à faire leur service militaire obligatoire, une fois qu'ils auront terminé leurs quatre mois d'entraînement ? Répondant à cette question, le brigadier E. de B. Panet, C.M.G., D.S.O., commandant du district militaire No 4, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que tous ces jeunes gens, sauf ceux, bien entendu, qui se seront enrôlés volontairement dans l'armée active pour service outre-mer, resteront en service actif au Canada.

Le général a souligné que la formation des 3e et 4e divisions de l'armée active pour service outre-mer absorbera presque tous, sinon tous les officiers, sous-officiers et soldats disponibles en ce moment. "Et il nous faudra alors d'autres officiers et soldats pour la défense du Canada", a déclaré le général Panet. "Nous comptons donc sur ces jeunes gens pour organiser une armée qui servira uniquement à la défense de nos côtes et du territoire."

En réponse à une autre question, le général Panet a déclaré que les jeunes gens appelés à faire leur service militaire obligatoire seront versés dans les branches de l'armée pour lesquelles ils auront montré le plus d'aptitude. Il est entendu que ces jeunes gens n'auront pas le choix de l'unité dans laquelle ils seront versés. Par contre, ceux qui opteront pour aller servir outre-mer pourront choisir l'unité dans laquelle ils préféreront s'enrôler.

LES RECRUES DU 31 RECEVRONT LEUR AVIS LA SEMAINE PROCHAINE

M. Raymond Ranger, registraire de la division "E" des services nationaux de guerre du Canada a dit que la prochaine période d'instruction militaire de quatre mois commencera le 31 du mois courant. Les recrues recevront leurs avis au cours de la semaine prochaine.

IL EN COUTE \$120 POUR EQUIPER CHAQUE SOLDAT

Les achats au ministère des munitions et approvisionnements constituent une tâche gigantesque, ce dont on peut se faire une faible idée si l'on considère qu'il lui a fallu accorder pas moins de 337 contrats distincts à des maisons disséminées par tout le Canada, d'un océan à l'autre, pour la fabrication des différents articles qui composent l'équipement personnel d'un soldat canadien. Bien que nous n'ayons pas les chiffres exacts, entre 75,000 et 100,000 ouvriers de quelque 70 grands et petits centres canadiens sont occupés, au moins partielle-

AU CAMP D'ENTRAINEMENT DE SAINT-JEROME

La première d'une série d'émissions radiophoniques aux quelles des artistes du poste CKAK participent, dans tous les centres d'instruction et les camps militaires du district No 4, a eu lieu hier soir, au centre d'instruction militaire de Saint-Jérôme dont le lieutenant-colonel Eugène Nantel est le commandant.

Parmi les artistes, on remarquait Mlle Muriel Millard, chanteuse de genre, les comédiens Nazaire et Barnabé, et Teddy Burns-Goulet. Le programme débuta à 8 h. 15, et fut diffusé de 9 h. 15 à 10 h. 15.

La cinquième colonne à Montréal et à Saint-Jérôme

L'Autorité, de Montréal dit ce qui suit:

Le fait que "La Voix du Peuple", cet hebdomadaire interdit par l'Autorité fédérale en vertu des règlements de la défense du Canada, ait essayé de mettre en vente une autre édition de 12,000 copies malgré la prohibition prononcée, est une preuve que les éditeurs croyaient pouvoir compter sur de fortes influences occultes. Mais la police veillait et a bientôt fait de mettre le holà. Espérons que les choses n'en resteront point là et que les personnes responsables seront poursuivies, ne serait-ce que pour faire connaître au public les dessous de cette combine.

La "Compagnie de Publication de Saint-Jérôme, Limitée", est propriétaire de l'atelier où s'imprime "Le Cho du Nord", feuille ardemment "duplessiste" qui fut l'organe de M. Hermann Barrette, alors que celui-ci était député unioniste national du comté de Terrebonne. Qui ne verrait pas une étrange coïncidence entre ce fait et celui que la même compagnie imprimait cette "Voix du Peuple" si dévotement "houdiste" que le numéro qui amena sa chute était presque entièrement consacré au détenu du camp d'internement de Petawawa? Ce serait une nouvelle confirmation du bien fondé de l'adage: "Qui se ressemble se rassemble".

"La Voix du Peuple" se prétendait le porte-parole d'un "Congrès des Canadiens-français" dont on ne discerne pas encore très bien l'origine, puisqu'il semble mort-né, mais dont le but est clairement indiqué par ce manifeste: "Qu'il existe

dans la province de Québec tout un peuple ayant la même origine raciale, la même langue, les mêmes traditions, le même milieu géographique, et qui n'est pas sur un pied d'égalité avec le peuple du reste du Dominion; qu'au contraire la nation canadienne-française est victime d'inégalité des droits politiques, d'inégalité des conditions sociales des travailleurs, d'inégalité de la situation économique des marchands, propriétaires et des industriels canadiens-français; que l'industrie qui constitue l'oppression nationale des Canadiens-français par les trustards et leurs serviteurs les gouvernements, etc., etc."

Ce seul appel aux préjugés et temps de guerre justifiait amplement l'interdiction de cette feuille de chou dont la rédaction du reste, semblait sortir du cerveau d'un Citrouillard quelconque. Dans l'éditorial qui lui fut fatale elle publiait une série de lettres intimes de Camilien, ou celui-ci était son aïeul, mon interneur peut aider le peuple, tant mieux! Il fait tellement pitié et je lui dois beaucoup. Le peuple ne m'aime pas plus que je l'aime. Domage que je ne puisse le lui dire présentement."

Ceux qui publient de telles insanités sont mûrs pour l'internement si non dans un camp de concentration, du moins dans une maison de santé.

Pour le moment, les autorités ne font que leur devoir en interdisant de telles feuilles antibritanniques et révolutionnaires.

Croquis de chefs

Le brigadier-général E. de B. PANET, C.M.G., D.S.O. Légion d'honneur commandant du district militaire No 4 (Montréal)



Le brigadier-général E. de B. PANET, C.M.G., D.S.O.

En 1759, un Panet combattait dans les rangs de l'armée de Montcalm qui fut finalement battue — après l'une des plus belles luttes livrées sur ce continent — par l'armée de Wolfe. Depuis lors les Panet — une des familles les plus illustres de notre histoire politique et militaire — ont toujours servi loyalement la Couronne britannique. La vie du brigadier-général Edouard de Bellefeuille Panet et de ses cinq frères militaires est la meilleure preuve qu'il y a, dans les armes britanniques, de l'avancement pour les Canadiens-français autant que pour n'importe qui. Débutant jeunes au service de Sa Majesté, ils ont combattu non seulement au Canada et outre-mer, mais ils ont, selon la phrase de Kipling, "porté le fardeau de l'homme blanc" aux confins les plus reculés d'un vaste empire. Cette génération de Panet compte maintenant un major-général, deux brigadiers-généraux et trois colonels.

Le père du brigadier-général E. de B. Panet, le colonel l'honorable Charles-Eugène Panet, fut un grand innovateur dans le domaine militaire. Après avoir été commandant du 9e régiment de Québec, il fut appelé au Sénat canadien et devint subsequmment sous-ministre de la défense nationale. En 1876, ses efforts ainsi que ceux de quelques autres chefs furent couronnés par la création, à Kingston, du Collège militaire royal, une pépinière d'officiers dont le Canada a raison d'être fier. Dans le quart du siècle qui suivit, trois de ses fils passèrent par le C.M.R. et entrèrent dans l'armée permanente.

Le premier, Alphonse-Eugène, est maintenant, le brigadier-général A.-E. Panet, C.B., C.M.G., D.S.O., âgé de 73 ans, en retraite à sa demeure de Barton, dans le Berkshire, en Angleterre, après une brillante carrière aux Indes et en Europe, durant la Grande Guerre. Malgré son âge avancé, il est un membre actif du service de précautions contre les raids aériens. Son fils, le lieutenant-colonel H. de B. Panet est commandant des troupes du Génie à Hong-Kong.

Le deuxième, Henri-Alexandre, est maintenant le major-général H.-A. Panet, C.B., C.M.G., D.S.O., âgé de 72 ans, qui demeure à Ottawa. Il prit sa retraite en 1930, après avoir servi au Canada, en Afrique du Sud et en France.

Le troisième, Edouard de Bellefeuille, est maintenant le brigadier-général E. de B. Panet, C.M.G., D.S.O., Légion d'Honneur à titre militaire, commandant du district militaire No 4 (Montréal).

Diplômé du Collège militaire royal en 1902, le brigadier-général Panet servit d'abord dans l'artillerie, suivit ensuite des cours pendant deux ans à l'école d'état-major en Angleterre, et revint au Canada pour retourner en Grande-Bretagne à peine neuf mois plus tard avec l'état-major du premier contingent canadien de la Grande Guerre.

Ses états de service à l'état-major de plusieurs divisions puis du corps d'armée canadien, lui méritèrent d'être cité cinq fois dans les dépêches et de recevoir, entre autres décorations, les suivantes: commandant de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (C.M.G.); Ordre du Service distingué (D.S.O.) et Légion d'Honneur. En février 1919, il fut promu brigadier-général dans

l'état-major d'administration Ce grade de brigadier-général existait alors. Maintenant les généraux de brigade s'appellent tout simplement brigadiers.

Quittant l'armée permanente à son retour au Canada après la guerre, le général Panet est nommé en 1921 chef de la police de la Régie des alcools de la province de Québec. En 1925, il devient chef de la police du Pacifique Canadien, poste qu'il occupe jusqu'en 1934, alors qu'il est prêt par le chemin de fer à la Ville de Montréal pour prendre la direction de la Commission du chômage. En mars 1937, il retourne au Pacifique Canadien pour y rester jusqu'au début de la présente guerre.

Dès le début des hostilités il reprend l'uniforme et devient directeur de l'internement au Canada. En octobre 1940, il succède au commandant du district militaire No 4 au brigadier J.-P.-U. Archambault, D.S.O., M.C., nommé commandant de la 8e brigade, 3e division canadienne. L'armée et l'administration policière ne sont pas les seuls domaines où le brigadier-général Panet ait brillé. Il fut le président de la première campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises, président du Canadian Club de Montréal de 1927-1928, et il est actuellement président du University Club de Montréal. Il est aussi membre du Cercle Universitaire de Montréal et Colonel honoraire du Régiment de Québec.

Edouard de Bellefeuille (appelé ainsi d'après le nom de sa mère) était le troisième frère Panet dans la milice. Voici brièvement la carrière des trois autres. C.-L. Panet, un colonel honoraire, maintenant à sa retraite, fut secrétaire de la défense nationale durant la dernière guerre. Son fils, un gradué de Kingston également, est actuellement en Angleterre comme major dans l'artillerie canadienne. Deux autres frères du général se taillèrent une carrière dans le Corps des magasins militaires et devinrent tous deux colonels: A. de B. Panet, qui fut directeur, pendant plusieurs années de l'arsenal fédéral de Québec, et dont le fils est un major des Cameron Highlanders d'Ottawa; et A. H. Panet, qui demeure maintenant à Victoria. L'histoire des six frères Panet montre bien qu'il y a de la place dans l'armée — de la place et du sommet — même pour les familles nombreuses.

NOCTURNE D'ETE

Les roses qui tendaient leurs visages de naere Vers le ruissellement vapoureux de la lune, Ainsi qu'un jeune essaim de reines qu'une à une La couronne d'un blanc rayon nimbe et consacre.

Choisir féérique perdu dans ce parc citadin D'où l'on entend toujours la Ville murmurer. Aussi candide, aussi suave à respirer Que les premières fleurs dans le divin jardin.

Les roses que mes doigts allaient cueillir dans l'ombre. Mais qu'un bref serrement de mon coeur a sauvées. Comme si j'eusse, au long de leurs tiges levées, Senti jaillir un sang presque humain du sol sombre.

Qu'elles dorment encor cette nuit, cette nuit Qui pour leur court destin est une éternité. Sans savoir même, au fond de leur songe enchanté, Qu'un homme est là, qui rode autour de leur beauté.

Et qui soudain, tremblant de les meurtrir, s'enfuit!

FERNAND GREGH

Chronique féminine

"JE VIENS DE M'ENROLER" Une phrase qui passe maintenant au vocabulaire des femmes canadiennes

"Je viens de m'enrôler", voilà une phrase qui, jusqu'ici au Canada, faisait partie du vocabulaire masculin exclusivement. Maintenant, grâce à la création par l'Armée et le Corps d'aviation, de services auxiliaires féminins permanents, c'est la femme canadienne qui pourra annoncer fièrement à ses parents, son fiancé ou même son mari: "Je viens de m'enrôler".

Il y avait bien jusqu'à maintenant des services auxiliaires féminins non-permanents dont les membres portaient l'uniforme et accomplissaient, sans rémunération et durant leurs loisirs, une foule de travaux utiles. Mais les femmes canadiennes voulaient faire plus et mieux. Elles voulaient prendre une part active à la tâche de nos formes armées. C'est à leurs instances et devant le nombre et la variété des talents féminins révélés par l'enregistrement national que le gouvernement a décidé d'admettre les femmes au service actif dans l'Armée et l'Aviation.

Le corps auxiliaire de l'Armée s'appellera le "Service canadien des Femmes (Armée)" et l'on prévoit que d'ici six mois, deux ou trois mille femmes en feront partie. Elles seront employées particulièrement comme chauffeurs de véhicules légers, cuisinières, commis, dactylos, sténos, opératrices de téléphone, messagères, cantinières et magasinnières. Certaines d'entre elles pourront, si elles le désirent, servir outre-mer.

L'enrôlement sera volontaire comme pour les hommes et les femmes admises seront choisies d'après une inscription effectuée par le ministère des Services nationaux de guerre. Elles subiront un examen médical, auront leurs dossiers et recevront un uniforme. Après une période d'essai, elles seront versées définitivement au "Service canadien des Femmes (Armée)", lequel relèvera directement du ministère de la Défense nationale.

Soide, allocation de subsistance, etc., seront légèrement inférieures à celles du soldat et seront basées sur les échelles de salaires du Service civil. Les femmes pourront aussi "gagner leurs épaulettes" et obtenir de l'avancement jusqu'au degré équivalent à un brevet d'officier.

S'il n'est pas possible de fournir un uniforme dès le moment de l'enrôlement, on donnera aux recrues féminines un vêtement de travail ou quelque autre marque distinctive du service à l'Armée. Si elles possèdent un uniforme de l'un des corps volontaires féminins existant actuellement, elles pourront le porter jusqu'à ce qu'elles reçoivent l'uniforme officiel.

Le Corps d'aviation royal canadien annonce aussi la formation d'un service auxiliaire analogue, dans lequel les femmes ne seront pas appelées à piloter des avions mais à remplir des fonctions comme celles mentionnées plus haut. Ajoutons que les recrues féminines de l'Aviation pourront effectuer certains travaux manuels comme l'entretien et autres opérations du même genre. Elles auront aussi un uniforme distinctif. Les détails sur le recrutement du Service auxiliaire de l'Aviation seront annoncés sous peu.

La création de ces services auxiliaires féminins permettra à l'Armée et à l'Aviation de libérer un grand nombre d'hommes présentement employés dans les bureaux, les magasins et les cantines et de les verser aux unités combattantes ici et outre-mer.

Il n'y a aucun doute que les femmes du Canada répondront avec enthousiasme à l'appel de l'Armée et de l'Aviation. Le travail de recrutement se bornera plutôt à choisir les meilleures candidates qu'à stimuler l'enrôlement. Mais il est certain que les premières arrivées auront plus de chances de servir.

PREPARONS-NOUS EN CAS D'URGENCE

L'Association des Gardes-Malades enregistrées de la province de Québec, avec l'assentiment et l'approbation du ministre de la santé, de la province, l'honorable Henri Groulx, inaugure une campagne d'enrôlement de toutes les personnes de la province possédant quelques connaissances ou quelque expérience dans le soin des malades, pour service au pays en cas de besoin. Un bureau destiné à l'inscription de toutes ces personnes est ouvert dans l'édifice Medical Arts, chambre 904 où l'on pourra obtenir tous les renseignements désirés à ce sujet. Notre unique désir est de rendre le plus de services possibles en cas de besoin et nous comptons sur l'aide et la plus entière coopération de tous les intéressés.

Des formules spéciales d'enrôlement sont à la disposition des intéressés. L'INSCRIPTION COMMENCERA LE 14 JUILLET à 9 heures du matin ET SE CONTINUERA TOUS LES JOURS de 9 h. a.m. à 5 h. p.m. excepté le dimanche; le samedi le bureau fermera à 1 h. p.m. La campagne se terminera le 16 août.

AIDEZ-NOUS A NOUS PREPARER POUR UN SERVICE D'URGENCE DONT NOUS ESPERONS N'AVOIR JAMAIS BESOIN. SOYONS PRETS ET AGISSONS IMMEDIATEMENT.

E. FRANCES UPTON, G.M.E., Secrétaire-registratre.

Association des Gardes-Malades Enregistrées de la prov. de Québec.

Pour épargner du temps et limiter les dépenses nous adressons aux intéressés le message suivant: 1. Que toutes les infirmières enregistrées de cette province se fassent un devoir de s'enrôler pour le service national en s'adressant au bureau de notre Association, selon le plan d'enrôlement qui existe déjà depuis onze ans conjointement avec la Société de la Croix Rouge Canadienne. 2. Que toutes les autres personnes y compris les infirmières-graduées non enregistrées, les aides maternelles, aide-malades, sages femmes, infirmières, etc. s'inscrivent à notre bureau, chambre 904, Immeuble Medical Arts, 1538 rue Sherbrooke ouest, Montréal, soit en se présentant au bureau ou soit en adressant leur inscription par mail.

Pour votre publicité

utilisez les colonnes de L'AVENIR DU NORD. Etabli en 1897. 303, avenue Parent - SAINT-JEROME

L'un des hebdomadaires les mieux connus et appréciés dans toute la province



La Croix Rouge de la jeunesse

Les membres des sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans la Société Canadienne de la Croix-Rouge (division de la province de Québec) ont présenté à la Société, la semaine dernière, un chèque de \$6,200 pour l'achat de deux cuisines volantes destinées aux régions bombardées de Grande-Bretagne.

La Croix-Rouge de la Jeunesse a fait ce don au nom des 52,881 membres de ses 1,832 succursales. C'est M. Jackson Doods, O.B.E., président du conseil central de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, qui a reçu officiellement ce splendide cadeau.

La Croix-Rouge de la Jeunesse dans cette province, avait déjà donné une cuisine volante ainsi que deux ambulances, depuis le début de la guerre.

Chaque de ces cuisines mobiles est équipée de façon à pouvoir servir des repas complets à plusieurs centaines de personnes en même temps. Elles sont munies, de poêles, de réservoirs d'eau, de vaisselle et d'ustensiles de cuisine.

Lorsque le comité londonien de la Société Canadienne de la Croix-Rouge a demandé 36 cuisines volantes pour la division des incendies du Home Office en Grande-Bretagne, les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, dans toutes les parties du Canada, ont répondu avec empressement à l'appel et fourni, à date, 11 de ces cuisines.

Dans le Québec la Croix-Rouge de la Jeunesse a complété 22,000 articles, depuis le début de l'année scolaire. La plus grande partie de la matière première de ces articles a été payée par les membres. Ces articles comprennent, entre autres, des troupeaux complets, des layettes, des pièces de vêtements de toutes sortes et pour les enfants de tous les âges, des bas et chaussettes, des chandails, des casquettes, des foulards pour les soldats, etc. Depuis le 1er septembre 1940, la Croix-Rouge de la Jeunesse a recueilli plus de \$25,000 pour ses oeuvres diverses.

Parmi ses oeuvres de guerre, la Croix-Rouge de la Jeunesse s'est occupée de la campagne de récupération des articles de rebut, vieux journaux et magazines métal, bouteilles, etc.

La Croix-Rouge de la Jeunesse s'occupe aussi de recueillir des revues ou autres livres ainsi que des jeux pour les soldats.

La seconde clinique médico-dentaire volante de la Société Canadienne de la Croix-Rouge (Division de la province de Québec), a quitté Montréal, la semaine dernière, pour une tournée de quatre mois dans les centres de colonisation des comtés de Témiscamingue et d'Abitibi.

L'unité comprend une clinique motorisée pourvue de tous les articles de chirurgie nécessaire ainsi qu'un nouveau poste roulant. Le personnel de la clinique est composé comme suit: le Dr Norbert Vézina, chirurgien en charge; le Dr Jacques Amyot, dentiste; le Dr P.-E. Labelle, anesthésiste; Mlle Pauline Pagé, infirmière diplômée; Gaston Guimond, chauffeur.

Au moment du départ de la clinique, à Montréal, le col. William Leggat, M.C., président de la Division de la province de Québec (Société Canadienne de la Croix-Rouge) et le Dr A.-T. Bazin, du comité médico-dentaire, ont souhaité bon voyage au personnel de la clinique.

La colonne de beauté dirigée par Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



Le grand tonique de la beauté féminine: le soleil

J'ai transformé, à ma maison de la Pointe-aux-Trembles, ce qui était une énorme véranda, ouverte à tous les vents, en un vaste solarium dont les nombreuses fenêtres sont munies de grillages qui nous protègent contre l'incursion désagréable des insectes. Cette année, je veux jouir du soleil car cet astre est bienfaisant à plus d'un égard. Non, je ne veux pas parler agriculture, horticulture, ni même chalcure. Je ne songe qu'à notre petite santé, à nous autres, femmes!

Avez-vous jamais songé à l'effet qu'ont sur nous les rayons resplendissants du soleil? Non? C'est qu'alors vous ne vous êtes jamais étendues, dans un costume aussi abrégé que le permet la décence, en plein soleil. Faites-le et vous ressentirez une douce sensation de paix et de quiétude — il vous semblera des doigts dorés massagent votre corps pour en chasser les douleurs, activer la circulation, faire de vous une femme nouvelle.

Mais gare aux morsures du soleil. Des états fort sérieux peuvent résulter d'ampoules infectées à la suite d'une trop longue exposition aux rayons du soleil. Alors quoi? vous dites-vous. Le soleil a des effets à la fois bienfaisants et malfaisants? Mais oui, il en est ainsi pour toutes les belles et bonnes choses...

Conseils utiles sur l'arrosage de la pelouse

L'arrosage artificiel peut exercer un effet bienfaisant ou nuisible sur la pelouse, suivant qu'il est bien ou mal exécuté. Il n'est pas indispensable d'arroser le gazon pour le tenir en vie sur une pelouse établie, à moins que le sol ne soit d'une nature sablonneuse très légère, et pourtant l'arrosage peut faire beaucoup de bien pendant les mois chauds et secs, c'est M. J.-H. Boyce, de la Division des plantes fourragères de la ferme expérimentale centrale à Ottawa. Il ne faut appliquer que juste assez d'eau pour maintenir l'herbe en état vigoureux, sain, et poussant lentement mais chaque application doit être faite à fond, de façon à humecter la terre jusqu'à une profondeur de quatre ou cinq pouces. Les appareils mécaniques sont préférables à l'arrosage à la main, car ce dernier n'est ni complet ni uniforme. Un arrosage par semaine suffit généralement lorsqu'il fait chaud, surtout sur les sols plus légers, les arrosages fréquents et légers ont le défaut de limiter la pousse des racines à la surface du sol, réduisant ainsi leur zone alimentaire et rendant le gazon plus sujet à souffrir de la chaleur et de la sécheresse. Les arrosages légers encouragent également la pousse des mauvaises herbes à racines peu profondes.

Les arrosages excessifs sont également à éviter; ils exercent un effet nuisible sur l'herbe en stimulant une pousse rapide, succulente, exposée aux maladies. Quand on arrose à tel point que le sol reste longtemps saturé d'eau, les racines de l'herbe sont étouffées parce que toute circulation d'air devient impossible.

Les terrasses et les terrains en pente présentent un problème spécial, car ces endroits se dessèchent rapidement, surtout s'ils sont exposés au sud, et il se perd beaucoup d'eau. Sur les terrains de ce genre, on appliquera l'eau très lentement pour qu'elle puisse pénétrer profondément.

Dans les parties ombragées la quantité d'eau qui s'évapore de la surface du sol et de l'herbe est relativement peu considérable et l'arrosage y est donc moins nécessaire qu'ailleurs. Il le serait cependant si l'ombrage était fourni par des arbres, car les arbres soutirent de grandes quantités d'eau du sol, et dans ce cas il est essentiel de mouiller le sol profondément.

Les Papiers à Mouches WILSON'S FLY PADS

TUENT REELLEMENT Un papier tuera des mouches toute la journée et chaque jour pendant 2 ou 3 semaines. 3 papiers dans chaque paquet. Pas d'arrosage, de viscosité et de mauvaise odeur. En vente dans les Pharmacies, les Epiceries et les Magasins Généraux.

10 CENTS LE PAQUET POURQUOI PAYER PLUS? THE WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.

La rose cache presque toujours une épine. Pour éviter les morsures du soleil, il suffit de lui arracher les dents... alors plus de morsures, n'est-ce pas, cousines!

Il existe, vous le savez, des lotions dont on s'enduit le corps, qui excluent les rayons brûlants du soleil sans nuire à ses effets bienfaisants. Grâce à ces lotions, vous pouvez exposer votre épiderme, bronzer votre teint tant que vous le voudrez au cours des vacances, des sorties d'été, des parties de golf ou de tennis, sans le moindre danger d'être brûlées par le soleil!

Prévenir vaut mieux que guérir! comme le dit le vieux dicton populaire. Donc, "prévenez" afin de ne pas avoir une peau rouge ou craquelée et, surtout, abominablement douloureuse.

Mon feuillet sur les soins du visage vous donne des précisions sur ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour avoir un beau teint, tout en jouissant parfaitement de la saison chaude. Je me ferai un plaisir de vous l'adresser contre l'envoi d'un timbre-poste de 3c. Faites-m'en la demande. On m'attend en adressant ses lettres à Cousine Blanche, 197 rue Saint-Catherine, Montréal. Demandez en même temps n'importe lequel des feuillets que j'ai préparés tout exprès pour "mes cousines". Ces feuillets traitent des soins du visage, des maux, des yeux, des cheveux, du développement normal du buste, des bustes affaissés ou trop abondants, de l'élèvement des poils follets si enlaidissants, de la maigreur, de l'obésité, de la transpiration excessive, des poils et mesures normaux.

Et n'hésitez pas à me consulter si vous avez besoin d'un conseil quelconque sur les soins de beauté. Cela ne vous oblige en rien... au contraire, c'est moi qui suis votre obligée car le nombre de lettres que je reçois prouve aux éditeurs de ce journal que je rends service à ses lectrices. Donc, écrivez-moi... sans gêne. Mon plus grand plaisir est de vous renseigner.

La santé

"Si la province de Québec veut avoir une population saine, robuste et active, elle doit d'abord surveiller l'hygiène infantile et particulièrement les enfants d'âge pré-scolaire", déclarait récemment le ministre provincial de la santé et du bien-être social, l'honorable Henri Groulx, aux membres de la Tribune des Journalistes. "Considérez par exemple, dit-il, l'importance de donner aux générations qui commencent une formation physique parfaite. Les hygiénistes nous affirment que cette période de la croissance est particulièrement périlleuse pour la santé des enfants. C'est l'âge (de un à six ans) des maladies contagieuses et des affections des voies respiratoires, des troubles digestifs et nerveux, des accidents de toutes sortes qui se rencontrent trop fréquemment."

"Au cours du récent congrès de l'Association canadienne de santé publique, poursuit l'honorable M. Groulx, des spécialistes ont démontré que, grâce aux découvertes de la science et à la pratique de l'hygiène, presque toutes ces maladies sont évitables. Il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour se prémunir contre ces maladies et en prévenir l'écllosion chez les jeunes."

Lavis des techniciens. Voici ce que les infirmières du département de la santé et du bien-être social conseillent quand elles font leurs visites à domicile. "Les bonnes habitudes de propreté, d'alimentation saine, de vie régulière et hygiénique que les enfants prendront au cours de cette période d'âge pré-scolaire seront incrustées d'autant plus profondément qu'ils les auront acquises plus jeunes". Il ne faut jamais, non plus, omettre de consulter le médecin de famille chaque fois qu'il y a doute. C'est à lui seul qu'incombe le devoir de donner des traitements. C'est en suivant ces conseils que les mamans d'aujourd'hui prépareront des hommes robustes pour demain.



PAUL E. TALBOT, Ba. O. 330, rue SAINT-GEORGES - SAINT-JEROME Pour consultations: Tél. 171 A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN Bachelier en Optométrie DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL Spécialité EXAMEN DE LA VUE Correction des troubles musculaires des yeux Prescriptions de verres

Recettes éprouvées

CERISES

Les variétés de cerises diffèrent à tel point l'une de l'autre qu'on pourrait presque les classer comme fruits différents — il y en a de couleur blanche, rouge et noire, et dont les fruits sont doux et pulpeux ou aigres et juteux.

Les cerises douces, blanches ou noires, sont excellentes pour le dessert, spécialement en pique-nique. Les cerises rouges sûres sont celles qui se prêtent le mieux à la cuisson. La Section des consommateurs, du Service des marchés au Ministère fédéral de l'agriculture offre les recettes suivantes:

Pouding aux cerises cuit à la vapeur

1/2 tasse de graisse alimentaire 1 tasse de sucre 3/4 tasse de lait 2 oeufs 3 tasses de farine 3 c. à thé de poudre à pâte 1/4 c. à thé de sel 1 1/2 tasse de cerises sûres

Battez la graisse et le sucre en crème. Ajoutez les jaunes d'oeufs. Battez bien. Tamisez la farine avec le sel et la poudre à pâte. Ajoutez alternativement avec le lait. Battez bien. Ajoutez les cerises énoyautées. Incorporez les blancs d'oeufs bien battus. Versez dans un moule beurré. Recouvrez et faites cuire à la vapeur pendant 1 heure. Servez avec de la sauce épaisse à laquelle des cerises énoyautées ont été ajoutées.

Tarte aux cerises

4 tasses de cerises sûres 1 1/4 tasse de sucre 2 1/2 c. à soupe de farine 1/2 c. à thé de cannelle 2 c. à soupe de beurre Pâte

Recouvrez une assiette à tarte de 9 pouces avec de la pâte. Remplissez avec des cerises énoyautées, lavées. Mélangez le sucre, la farine et la cannelle. Poudrez sur les cerises. Parsemez avec des morceaux de beurre. Recouvrez avec l'abaisse supérieure. Faites cuire à 450° F., pendant 30 minutes. Réduisez à 350° F., pendant 10 minutes.

Cerises séchées

Les cerises douces séchées peuvent fort bien être employées au lieu des raisins. Lavez les cerises et enlevez les queues. Mettez dans une passoire et plongez dans une solution de lessive chaude, en employant 1 cuillerée à thé de lessive pour 1 gallon d'eau. Laissez reposer 1 minute. Rincez bien. Enlevez les noyaux et étalez sur des tôles pour faire sécher. Laissez sécher 3 heures à 110° F., puis faites monter la température lentement jusqu'à 150° F. Elles devraient être parfaitement sèches au bout de 4 heures. S'il y a du jus qui s'égoutte au cours du séchage, conservez-le pour l'employer comme breuvage.

Cerises mises en conserves pour les tartes

Lavez, égouttez et énoyautez les cerises, en prenant soin de ne pas perdre le jus. Faites chauffer très lentement jusqu'à ce que le jus soit extrait. Amenez au point d'ébullition. Faites cuire 5 minutes. Versez dans des bocaux stérilisés chauds. Scellez partiellement. Stérilisez dans le four pendant 5 minutes à 275° F. Scellez. Renversez pour laisser refroidir.

Cerises confites

Choisissez et lavez des cerises mûres, fermes. Mettez-les entières, sans enlever les noyaux ni les queues, dans des bocaux stérilisés. Recouvrez d'un mélange de vinaigre froid fait avec 1 c. à thé de sel, 1 tasse d'eau froide, 1 tasse de vinaigre de

cidre, 3 c. à soupe de sucre brun, 1/4 once de cannelle en bâton, 2 c. à soupe de clous entiers.

Attachez les épices dans du coton à fromage. Mettez dans une casserole et faites bouillir pendant 5 minutes. Laissez refroidir et enlevez les épices. Versez le sirop sur les cerises et bouchez en vous servant de caoutchoucs et de couvercles stérilisés.

Friandises aux cerises

3 tasses de cerises énoyautées 1 orange (zeste et pulpe) 1 pomme (vidée mais non pelée) 3 tasses de sucre

Parsez les fruits à travers du hachoir. Mélangez avec le sucre. Mélangez bien. Laissez reposer 24 heures. Embouteillez dans des contenants stérilisés et bouchés hermétiquement. Peut être conservées un mois dans le réfrigérateur.

Advertisement for Sundae MELOROL CRÈME GLACÉE MELOROL. Includes image of a sundae and text: SURVEILLEZ L'ENSEIGNE OVALE ROUGE CHEZ NOS DEPOSITAIRES. J. Joubert LIMITEE QUALITE ENVELOPPÉE POUR VOTRE COMMODITÉ et votre PROTECTION.

Advertisement for MAGIC BAKING POWDER. Includes image of a tin and text: POUR CUIRE AVEC MEILLEURS RÉSULTATS, EMPLOYEZ LA MAGIC BAKING POWDER. CONTAINS NO ALUM. FABRIQUÉE AU CANADA.



"Mon mari semble si heureux, outre-mer. Quand on lui a demandé, à la radio, de dire quelques mots à sa petite femme — il a éclaté de rire!"

Advertisement for Kellogg's RICE KRISPIES. Includes cartoon characters and text: ATTENTION S'IL VOUS PLAÎT: VOICI UNE DEMOISELLE... QUI APPRÉHENDAIT LES DÉJEUNERS JUSQU'À CE QU'... NOUS LUI PARLIONS DES RICE KRISPIES QUI ÉGAIENT LES DÉJEUNERS! Dans des milliers de familles, ces bulles croquantes, couleur de miel, font que le déjeuner est un repas plus gai. Elles sont si CROQUANTES qu'elles crépitent dans le lait! "Rice Krispies" est la marque déposée par la Kellogg Company of Canada, Limited, pour son délicieux riz éclaté au four. Essayez-les demain matin, sans faute!

PROVINCE DE QUEBEC. MUNICIPALITE DU CANTON DE MONCALM.

Avis public est par les présentes donné par Pierre Cantin, secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Montcalm que le conseil municipal de la dite municipalité à une assemblée spéciale tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 4 juillet 1941 a adopté le règlement suivant portant le numéro 17 des règlements de la dite municipalité et qu'aux fins de la faire décréter conformément à la loi, que le dit règlement soit approuvé ou rejeté par les électeurs municipaux de la dite municipalité, un vote par scrutin secret sera tenu à cet effet au bureau du secrétaire-trésorier, étant entendu que le dit conseil municipal tient ses sessions ordinaires, lundi, le onzième (11ème) jour du mois d'août mil neuf cent quarante-et-un de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Donné ce cinquième jour de juillet 1941.

PIERRE CANTIN, Secrétaire-trésorier. REGLEMENT No 17. Article 1. — Le conseil municipal de la municipalité du canton de Montcalm demande par les présentes à la Commission des Liqueurs de la province de Québec, d'accorder des licences pour la vente des liqueurs alcooliques conformément aux dispositions de la loi des liqueurs alcooliques pour la province de Québec.

Le présent règlement sera soumis tel qu'exigé par la loi, pour ratification par les électeurs municipaux de la municipalité du canton de Montcalm à l'endroit et à la date indiqués par un avis publié à cet effet et ne deviendra en vigueur qu'après avoir été approuvé par le vote de la majorité en nombre des dits électeurs qui auront voté.

(Signé) R.-B. Owen, Maire. (Signé) PIERRE CANTIN, Secrétaire-trésorier. Je certifie que ce qui précède est une vraie traduction de la version anglaise du règlement adopté par le conseil municipal de la municipalité du canton de Montcalm à une session spéciale du dit conseil municipal, tenue le 4 juillet 1941.

Donné ce cinquième jour de juillet 1941.

PIERRE CANTIN, Secrétaire-trésorier.

Lettre à Prosper

Mon cher Prosper,

Les blés poussent en Ukraine, aussi beaux que dans la province de Québec, car les terres y sont riches et de même composition que chez nous. Pourtant, ces blés seront peut-être moissonnés par d'autres mains que celles qui les ont plantés. Si ce sont les mêmes mains qu'à l'époque de l'ensemencement qui les coupent, c'est qu'elles seront sous les chaînes de l'esclavage à moins qu'elles n'aient repoussé l'invasisseur nazi.

Car les Russes, mon cher Prosper, ont pris un risque terrible: celui d'avoir cru aux promesses hitlériennes, et de n'avoir point combattu le Nazi sur son propre sol, alors que c'en était encore temps.

Ceci me fait réfléchir. Hitler et ses lieutenants ont souvent nié publiquement toute intention d'attaquer l'Amérique, exactement comme ils nient toute intention hostile à l'égard de la Russie, lors du pacte de non-agression germano-soviétique. Tu connais la suite...

Il ne faut pas que cette sanglante séquelle traverse l'Océan Atlantique, comme elle a franchi les autres espaces la séparant de ses convoitises. Il ne faut pas, Prosper, que les blés canadiens connaissent d'autres manières que les nôtres.

Les gens responsables: entre autres Son Eminence le cardinal Villeneuve et M. Adélard Godbout, premier ministre de notre province, se font l'écho du gouvernement fédéral. Le pays a besoin de volontaires pour aller combattre Hitler outre-mer, avant qu'il fasse au Canada le sort de la Russie. L'Etat ne veut pas établir la conscription, car il reconnaît que les armées de volontaires sont les meilleures du monde, mais encore faut-il en remplir les cadres. Certaines phrases prononcées jadis ont été détournées de leur sens. Il a été dit, par exemple: "Nous avons besoin de moteurs et de matériel de guerre, mais nullement de soldats..." Ceci est faux désormais, même si certains mauvais patriotes continuent à te le souffler à l'oreille. Le Canada a besoin de soldats, de beaucoup de soldats, pour aller le défendre à la

base des tentacules du poulpe. Notre peuple est un peuple de soldats. Pourquoi se laisser bernier par la propagande isolationniste? Franchement, dans les tréfonds de notre âme, trouvons-nous si redoutable de porter l'uniforme? Les recrues canadiennes-françaises que je vois dans le service actif par milliers, me répondent sans parler.

Sais-tu ce qui paraît mieux en uniforme qu'un gars du Québec? Ce sont deux gars du Québec en uniforme!

Ils paraissent mieux, en tout cas, que sous la casaque des chiourmes menées au travail par les chemises brunes. Demande-le donc à nos cousins les Français...

Et, changement de propos, les recrues poussent bien. Elles seront à nous, du moins jusqu'à ce que nous prévenions les émissaires de l'Ordre nouveau de venir les prendre...

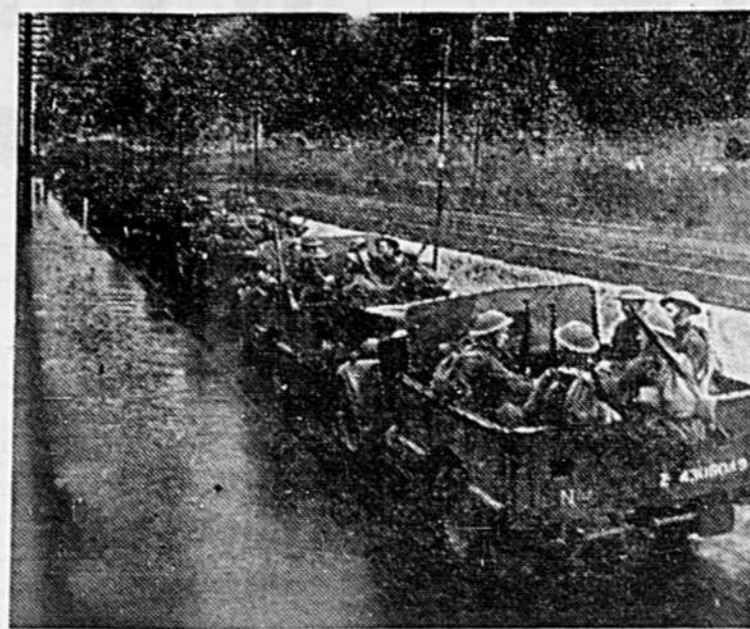
Je te souhaite le contraire. DAMASE

LIVRES—JOURNAUX—REVUES

"LE RECUEIL" DE JUILLET 1941

C'est dans la variété que la lecture puise tout son intérêt et son agrément. Pour le mois de juillet, "LE RECUEIL" nous sert à souhait sous ces deux rapports. Le sommaire commence avec un article condensé de la revue "Psychologie": Pour bien dormir. Viennent ensuite: Raz de marée, de l'Almanach Hachette"; Le plus grand dolmen de France, du "Canada Français"; L'âme du monde, du "Bouquet du Monde"; Le cheval d'acier, du "Soi-même"; Le langage des mains, de "La Revue Populaire"; Le centre du monde, de l'Almanach Hachette"; Quand nous connaissons l'ersatz, de "L'Événement-Journal"; La bataille de l'Atlantique, de "La France Li-

Les soldats de Norvège sont prêts



Ces soldats norvégiens libres, à l'entraînement en Ecosse, ne vivent que pour le jour où ils jetteront les envahisseurs allemands dehors de leur pays.

bre"; Les anges de Blas Bav, de "Pirate Volontaire"; Miss America, de "Die Regentrommel"; Les animaux conscrits, de "L'Ère Nouvelle"; Préséances, du "Progress du Saguenay"; Les feux de forêt, du "Same-dit"; Folies protocolaires, de "Histoire de la Stupidité Humaine"; Les invasions de rats, des "Épidémies de l'Histoire"; L'école des femmes, du "Temps"; Figures de Paris, de "Regards"; L'Hygiène et la vie d'un peuple, des "Cahiers"; Le Chinois rendu facile, de "Asiatic Review"; Vicissitudes des terres faciles, du "Baltimore Evening Sun"; Histoire d'une goutte d'eau, de "Sciences et Voyages"; La vie d'un poteau, d'"Entre-Nous"; Si j'allais en prison, du "Terminal Island Topics"; La prière du cheval, de "L'Étoile du Nord"; L'habit d'un Kamarad, de "Leningradskaya Pravda"; Quelques rêves célèbres de l'Étoile du Nord"; Echec au feu, de "L'Ovale C-I-L"; Monstres féminins, de "L'Ère Nouvelle", etc. Deux volumes en résumé terminent la série; ce sont: Hitler m'a dit, le célèbre ouvrage d'Hermann Rauschning, et Si le capitalisme disparaissait, de L'ancien Romier. Toute cette synthèse de la vie mondiale peut être obtenue pour 25c dans tous les dépôts de journaux. L'abonnement annuel: \$3. Un numéro spécimen est envoyé contre 3c en timbres si vous vous adressez à case postale 100, Station "B", Québec, P. Q.

Les feux de forêt ruinent les forces du Canada dans son effort de guerre

par le major-général l'honorable Eugène Fiset, lieutenant gouverneur de Québec

Les feux de forêts, comme ailleurs au Canada, ont semés la destruction à un degré immense durant les mois de mai et juin cette année. Aucune ressource naturelle répand aussi largement ses bénéfices que la forêt. Quelle que soit la région où une surface boisée s'enflamme, la province entière participe à cette tragédie et inévitablement se ressent de cette perte économique.

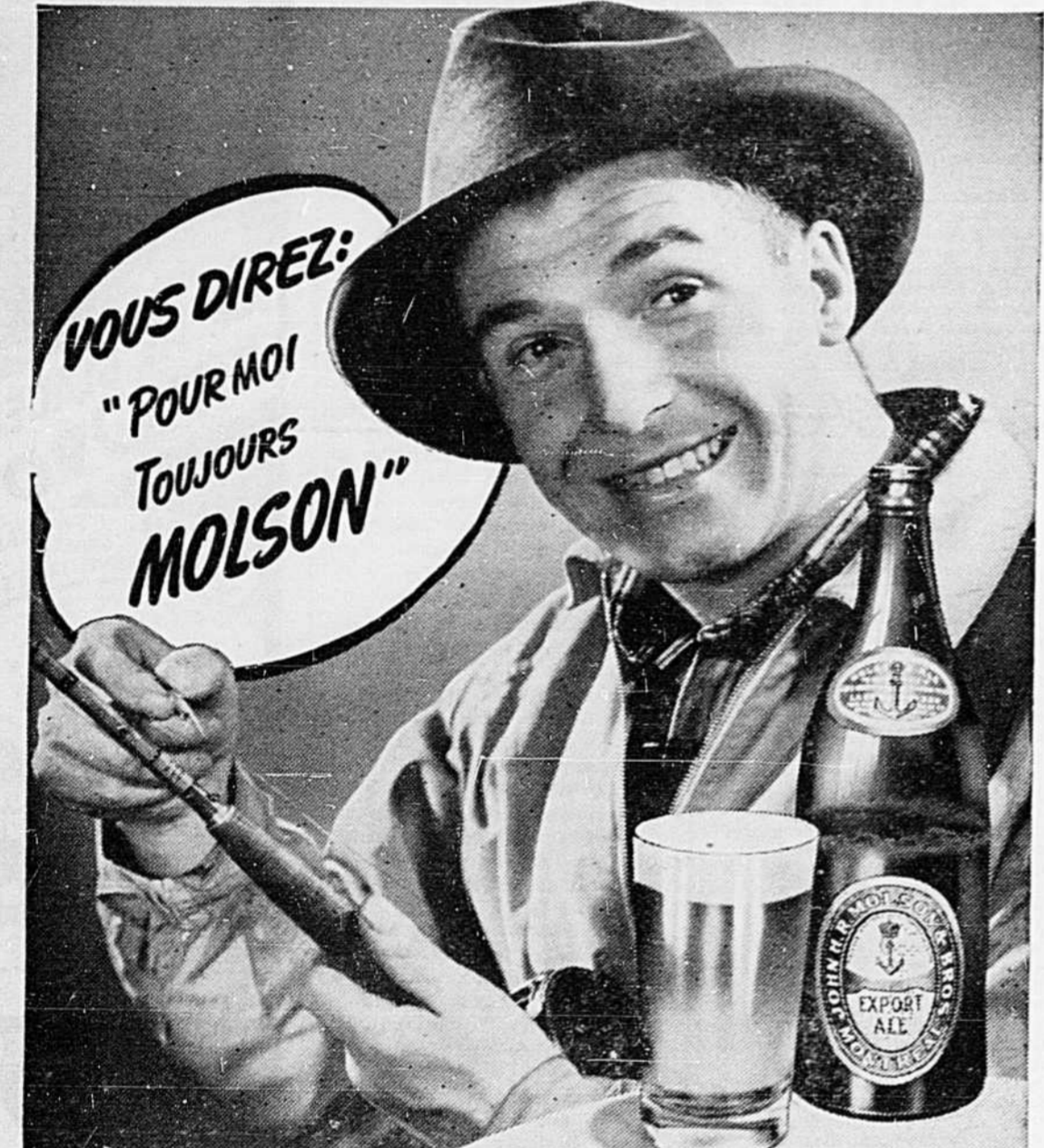
En cette année de guerre, les forêts de la province de Québec sont un héritage qu'il faut garder jalousement contre toutes menaces. Pas un seul acre de nos forêts ne peut être sacrifié pour être réduit en cendres et charbon de bois. Quand des particuliers travaillent au voyage dans la forêt et allument par leur négligence une région boisée, un grand tort est fait à tous les citoyens ainsi qu'à la Province et au Dominion. Peu de feux de forêts surviendraient si chaque personne apportait à sa conduite le même sens-commun qu'elle applique instinctivement lorsque dans l'entou-

rage de sa demeure et de sa ville. Des milliers d'hommes ont été appelés durant les dernières semaines à combattre les actes insouciantes d'une poignée de personnes assez irréfléchies pour causer un tort général à leur province natale. Une telle conduite n'apporte aucun profit à ces personnes criminelles et elles se

RAFRAÎCHISSEZ-VOUS avec du Gin de Kuyper. Pendant ces mois d'été où la chaleur est accablante, préparez vous-même une boisson froide avec du Gin de Kuyper, de la glace, du citron, du sucre et du soda, ou peut-être préférez-vous du Ginger Ale, de la Bière de Gingenbre ou de l'Eau Tonique avec de la glace. Tout cela se mélange parfaitement avec le Gin de Kuyper. 40 onces, \$3.45; 26 onces, \$2.40; 10 onces, \$1.05. Divillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1855.

voient condamnées par toutes les classes de la civilisation. Je suis heureux de faire appel à tous ceux qui apprécient le bien-être du peuple de Québec à être vigilant et actif dans la prévention des feux de forêts tout particulièrement durant les quelques mois que nous avons encore à traverser et qui sont très dangereux aux incendies.

QUE LE POISSON MORDE OU NON



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

LA POLITIQUE CANADIENNE DES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE

Elucidation des principes et but de l'arrêté en conseil C.P. 7440

La politique officielle des salaires en temps de guerre au Canada en tant que partie intégrante de la réglementation économique de l'effort national de guerre est à tel point mal comprise et méinterprétée que le ministère du travail a jugé opportun d'en expliquer plus clairement l'application au domaine industriel et de justifier cette application.

Il se présente comme de juste des exceptions particulières, mais en moyenne les salariés canadiens, malgré le lourd fardeau des taxes et des épargnes, sont dans une situation plus favorable que jamais. Tandis que le peuple de Grande-Bretagne doit se contenter de rations de plus en plus réduites, les ventes au détail au Canada ont été en avril 1941 d'environ 23% plus considérables qu'au cours des premiers mois de guerre. Bien que le gouvernement contrôle et taxe les bénéfices bon nombre de protestations contre C.P. 7440 mentionnent de prétendus profits. Les taxes sur les profits des compagnies varient d'un minimum de 40% de l'ensemble des bénéfices à un maximum de 80% à 89% des profits excessifs. En 1939, cet impôt a rapporté environ \$78,000,000. On prévoit cette année un rendement de \$385,000,000, soit considérablement plus que le total des dividendes payés l'une ou l'autre de ces dernières années. Et lorsque ces profits sont versés sous forme de dividendes, ils deviennent sujets à de nouveaux impôts très élevés en vertu de la présente loi sur le revenu. Cependant les dividendes corporatifs en 1940, qui n'étaient pas de 1% plus élevés qu'en 1939, étaient de près de 7% moindres qu'en 1938. Les prix des valeurs sont censés refléter les bénéfices actuels et probables. Au début du mois dernier, les prix des actions ordinaires s'élevaient à près de 33% plus bas qu'au cours du premier mois de guerre. L'arrêté C.P. 7440 a été rédigé à la lumière de ces faits. Il suit le modèle établi par les United Mine Workers du district 18 dans leur convention de l'année dernière. Avant d'être adopté par le cabinet, il a été approuvé par le Conseil national d'embauchage, organisme qui représente également les employeurs et le travail organisé.

L'arrêté C.P. 7440 est à deux fins. Il fixe un plafond aux taux de salaire, mais au niveau le plus élevé encore atteint dans ce pays. Il prévoit bonis du coût de la vie pour éviter que le niveau de vie de base des travailleurs ne soit miné par augmentations du coût de la vie. L'arrêté C.P. 7440, qui expose sous ses deux aspects, Certains journaux financiers trouvent à redire sur ses dispositions touchant l'octroi de boni pour le motif que les agriculteurs, les rentiers et autres personnes vivant de revenus fixes n'ont pas la garantie de leurs revenus de 1926-29 avec un boni en plus, tandis que, prétendent-ils, le gouvernement encourage les travailleurs à demander des bonis qui viennent s'ajouter aux taux de salaire les plus élevés encore payés. Certains syndicats s'objectent à l'établissement d'un plafond pour les salaires. Les deux critiques ne peuvent être légitimes. Si la politique préconisée par C.P. 7440 est généralement acceptée, elle aidera à arrêter ou limiter l'inflation. C'est la son principal objet. Il n'y a pas lieu de faire remarquer aux travailleurs que se rappellent les années de 1914 à 1920 qu'une fois le mouvement d'inflation commencé, les salaires ne peuvent tenir le pas avec le coût de la vie. D'autre part, si l'inflation ne peut être prévenue, l'arrêté C.P. 7440 offre aux travailleurs une protection contre les conséquences du mouvement de relèvement des prix. Pendant la dernière guerre, les salaires et le coût de la vie ont augmenté, comparativement à 1913, comme suit:

Table with 5 columns: Salaires, Coût de la vie, and years 1914, 1915, 1916, 1917, 1918. Data: Salaires (1%, 2%, 10%, 26%, 47%), Coût de la vie (2%, 5%, 17%, 39%, 59%).

et le plus durement frappé. L'inflation est inévitable si les salaires continuent à monter, parce qu'il est physiquement impossible de consacrer près de la moitié de notre revenu national à des fins de guerre et en même temps permettre une hausse générale des salaires réels. Il n'y a pas lieu de fixer de limite, il est vrai, aux augmentations de salaires en espèces, mais il y a ou il y aura bientôt un plafond à la puissance d'achat de l'argent. On ne croit pas que les travailleurs canadiens veulent être "dupés" par des enveloppes de paye plus volumineuses, si avec les dollars qu'elles contiennent ils ne peuvent acheter que de moins en moins.

Sûrement tous sont d'accord que personne ne doit profiter de la guerre. Cette politique se révèle dans les efforts du gouvernement de surveiller et de taxer les profits, de réglementer les prix et les loyers. Elle doit être aidée par une réglementation des salaires, car les salaires constituent les deux tiers du revenu national. Si les dollars-salaires continuent à augmenter plus rapidement que la hausse possible du flot des produits et services d'ordre civil, les prix devront monter, le coût de la vie devra augmenter, et le salaire réel, — le pouvoir d'achat du dollar-salaire, — devra tomber. Voilà ce que l'arrêté en conseil C.P. 7440 a pour fin d'éviter, ou tout au moins de retarder.

Il est évident qu'aucune classe au Canada ne doit être l'objet d'un traitement préférentiel dans la répartition du fardeau de la guerre, et la classe ouvrière serait sûrement la dernière classe à se soustraire à ses responsabilités et à sa part de sacrifice. Cependant, le gouvernement se rend nettement compte que la main-d'œuvre doit être protégée de façon à ce que sa santé, son moral et sa capacité de production ne soient pas entamés. Ces facteurs intangibles constituent des armes nécessaires pour gagner cette guerre. Par conséquent, C.P. 7440 a été adopté pour assurer que les emplacements excessifs sur le coût des nécessités premières seulement n'affectent pas défavorablement la capacité de production de la main-d'œuvre canadienne. Au delà de cette limite — et en plus de la production contre pas à cette limite de gains temporaires dont les travailleurs et les autres se verraient bientôt privés par l'inflation. Cet arrêté n'est qu'une tentative de stabilisation de la situation industrielle pour la durée de la guerre. Il s'efforce de prévenir la très grande inégalité de sacrifice qu'imposerait l'inflation. Chaque citoyen doit réfléchir à ce problème et s'il n'est pas convaincu il doit se poser les trois questions suivantes: Est-ce que je désire être mieux partagé à la fin de la guerre que je le suis maintenant? Est-ce que je crois réellement qu'il est possible pour tous les salariés d'être mieux partagés à la fin de la guerre qu'ils le sont maintenant? Est-ce que mon objection à C.P. 7440 veut dire que je recommande que le gouvernement devrait abandonner tout effort de réglementation de l'inflation, et que je désire que les salaires, les prix et les profits se stabilisent d'eux-mêmes à leur niveau de guerre? Nombre de personnes qui ont longuement réfléchi à la politique proposée par l'arrêté en conseil C.P. 7440 sont convaincues qu'elles ne critiquent cette attitude, s'ils l'étudient davantage, conviendront qu'elle est juste. Ils doivent ou appuyer les principes posés par C.P. 7440, avec ou sans amendement, ou proposer une autre solution.

La T.S.F.

Ici Radio-Canada

"La radio est devenue une espèce d'universel populaire qui ouvre à tous les portes de ce qu'on appelle la volonté d'apprendre..."

AUDITEUR ATTENTIF ET RADIO-THÉÂTRE

Un correspondant nous prie d'attirer l'attention sur cette sorte d'auditeurs qui, dès que commence une pièce de théâtre, ont la déplorable habitude de discuter aussitôt des mérites de tel ou tel artiste dramatique, de discourir jusqu'à la fin de l'émission du rôle que X... a joué dans tel ou tel sketch, de ce qu'on dit de lui dans la chronique radiophonique, etc.

L'observation s'applique également à la cassette. Il y a beaucoup mal si l'on s'agit d'un entretien humoristique mais si la cause est une portée éducative et qu'elle exige par conséquent une grande application de la part de l'auditeur, rien de plus agaçant que d'entendre chuchoter autour de lui. Il n'a de ressource qu'à demander poliment le silence.

ONDES PAR-CL... ONDES PAR-LA...

Les auditeurs se demandent parfois si la Société Radio-Canada censure les nouvelles. Il n'en est pas ainsi. La Société, en créant son propre service de nouvelles, a voulu faire connaître tels qu'ils sont, les événements qui se déroulent au Canada et à l'étranger, c'est-à-dire ce qu'ils sont vraiment, sans en atténuer la portée et à plus forte raison, les tronquer même si l'on s'agit d'opérations de guerre plus ou moins favorables.

Au commencement de la campagne des Balkans, par exemple, les chefs de nouvelles se sont abstenus d'optimisme que rien ne justifiait. Les nouvelles étrangères sont censurées à la source même et non au Canada. Le journal de la Société est soumis aux règlements de la censure au même titre que les quotidiens et autres.

C'est de Montréal que Radio-Canada transmet le plus grand nombre de ses émissions. Les statistiques du mois de mai viennent encore une fois de le démontrer. Montréal a diffusé 1053 programmes contre 637 de Toronto. La relation du temps indique 314 heures 45 de radiodiffusion pour Montréal et 169 heures 45 pour Toronto.

Notre compatriote, Mlle Germaine Bruyère, soprano, dont la carrière artistique se poursuit avec succès à New-York, se fera entendre à Radio-Canada, le vendredi, 25, à huit heures et demie du soir.

LE SLAVE

Le Slave, sketch de Félix Leclerc, est à l'affiche de Radio-Canada, émission du dimanche, 13, à dix heures du soir.

Le Slave est une évocation des scènes qui se déroulent en pays conquis par les Allemands. Cette pièce fut l'une des premières écrites par ce jeune auteur et acteur de la radio. Elle fut remarquée par ses qualités dramatiques par la direction de Radio-Théâtre. Elle est en deux chapitres. Le second passera le dimanche, 20.

CAUSERIES DE M. LÉTELIER DE SAINT-JUST À RADIO-CANADA

M. Létellier de Saint-Just parlera à Radio-Canada, les lundis, 7, mercredi, 9 et vendredi, 11, à sept heures quarante-cinq du soir sous la rubrique "L'actualité du jour".



PETIT COURRIER D'EUROPE

FRANCE
On tente encore de fuir
Vichy. — Dans un communiqué émis par le cabinet du maréchal Pétain et publié récemment dans le journal "l'Unité Française", on a lu cette phrase qui en dit long: "Chaque jour, en effet, des embarcations tentent de quitter, à destination des ports anglais, le littoral normand ou breton. Chaque jour, nos consuls en Espagne, recueillent de jeunes volontaires venus de la zone occupée, parfois même de la zone interdite, qui se présentent à leurs bureaux, exténués de fatigue et de faim. Ces jeunes Français font preuve d'énergie (...)

Chronique ouvrière

Devoirs de l'ouvrier en face de la guerre

Si la défense du pays permet à des milliers de chômeurs de se remettre au travail, elle requiert aussi que chaque employé fasse sa part de sacrifices.

Du premier au dernier, les ouvriers canadiens sont directement intéressés à l'effort de guerre du pays, et la statistique relative à l'embauchage démontre que le développement de notre industrie en raison de la guerre signifie une baisse rapide du nombre des chômeurs.

Si l'on prend l'année 1926 comme point de comparaison dans la statistique des emplois et qu'on la désigne par le nombre 100, on constate que la moyenne est maintenant de 135,3, alors qu'elle n'était que de 76,9 en 1933. C'est une ascension presque verticale. Elle n'est pas entièrement attribuable à la guerre, toutefois, car le niveau de l'emploi était déjà arrivé à 106,5 en mars 1939, soit six mois avant l'invasion de la Pologne par l'Allemagne.

Donc, il est désormais prouvé que notre participation à la guerre, ou plutôt la défense de notre pays, de nos institutions et de nos libertés a valu à notre pays un nombre d'emplois beaucoup plus élevé. Des milliers de citoyens qui vivaient misérablement d'allocations de l'Etat touchent aujourd'hui des salaires convenables qui leur permettent d'envisager l'avenir avec plus d'espoir.

Il ne faut pas que la guerre une calamité devenue inévitable par suite des convoitises territoriales de l'Allemagne païenne, soit une source de profits personnels pour qui que ce soit, pas plus pour l'employé que pour le patron. Celui-ci n'est pas en mesure de s'enrichir avec la guerre, car l'Etat a limité ses profits; même s'il parvient à réaliser des bénéfices au delà de cette limite, une taxe l'atteint directement: la taxe des profits excessifs. Pour que les sacrifices soient équitablement partagés, il va de soi que les employés devront eux aussi aller de leur coopération. S'ils étaient en Allemagne, ils travailleraient pour une maigre pitance, alors qu'ils touchent ici des salaires convenables. Cet avantage, ils ont le devoir de le défendre. Si nous perdions la guerre, les ouvriers seraient les premières victimes du régime nazi au Canada.

Ils ne chômeraient sans doute pas sous la férule boche, car leurs nouveaux maîtres les feraient travailler quinze ou seize heures par jour comme de véritables esclaves.

Celui qui a aujourd'hui le privilège de travailler librement et de toucher une rémunération serait un mauvais sujet s'il ne faisait pas quelque chose pour mériter ce privilège. L'emprunt de la victoire, la Croix-Rouge, les certificats d'épargne de guerre, la campagne de recrutement par laquelle nous obtenons des soldats volontaires: voilà autant d'oeuvres auxquelles l'ouvrier d'aujourd'hui devrait apporter son appui moral et pécuniaire — et l'apporter tout de suite. Si la guerre apporte un salaire, elle exige aussi de chacun des sacrifices auxquels tout bon citoyen n'a pas le droit de se soustraire.

GRANDE-BRETAGNE

Les beaux-arts et la guerre
Londres. — La guerre affecte-t-elle les beaux-arts en Angleterre? Un critique d'art visitant récemment le salon de 1941 de la Royal Academy a observé une réduction considérable dans le nombre des tableaux exposés, mais la qualité de ceux qui constituent le salon de 1941 à Burlington House est la même que celle des peintures des années précédentes. Le peintre célèbre Augustus John y a présenté un très beau portrait de Son Excellence, le major-général comte d'Athlone, gouverneur général du Canada.

ALLEMAGNE

La campagne de Suez
Mémel. — La formation de l'Afrika-Korps que Hitler a envoyé, l'hiver dernier, au secours des Italiens écrasés en Libye, remonte au 29 juin 1934. C'est à cette date que fut créé à l'intérieur du mouvement national-socialiste l'Office de politique coloniale. Cet office donna naissance à une série d'instituts des tropiques de Hambourg et de Tübingen, école coloniale de Witzhausen, école d'administration coloniale de Munich, enfin, jeunesse coloniale allemande. Cette organisation de jeunesse devint une formation para-militaire sous la direction du colonel von Tschirren. Les garçons qui en faisaient partie furent entraînés dans des serres chaudes et habitués à la guerre de sable dans les dunes de Prusse Orientale. Dans la région de Memel, on mit au point avions et chars, le ravitaillement en eau et en essence devait être assuré par air. 45 modèles de camions furent essayés et on fit appel aux vétérans de la guerre africaine de 1914, entre autres, le général von Lettow-Vorbeck. 200,000 soldats ont suivi cet entraînement. La plupart sont maintenant passés en Afrique du Nord pour s'avancer contre Suez. Ils ont été arrêtés devant Tobrouk et devint Fort-Capuzzo par l'armée du Nil qui a mis les Italiens de Libye et d'Ethiopie en complète déroute.

POLOGNE

La garnison slovaque
Cracovie. — Le gouvernement tchécoslovaque en exil a appris de Bratislava, capitale du nouvel Etat Slovaque, que la contribution de cette partie d'Europe centrale à la guerre de Russie, a été, jusqu'à présent, de fournir 40,000 soldats que les Allemands ont placés en garnison dans le sud de la Pologne pour y remplacer les soldats allemands dont on a besoin pour la campagne de Russie.

SUISSE

650 ans de confédération
Berne. — Le 1er août 1941, il y aura 650 ans que la Confédération Helvétique a été fondée et l'on se prépare déjà à célébrer simplement mais dignement ce grand anniversaire. Dans une allocution radiodiffusée, le conseiller fédéral Etter, chef du département de l'Intérieur a dit notamment: "La pensée qui doit nous animer cette année, c'est qu'un peuple qui possède des annales aussi anciennes est assez fort et assez fier pour tout supporter, tout risquer et tout sacrifier pour maintenir sa liberté et son indépendance. Il faut que les mêmes forces spirituelles qui ont créé l'alliance des confédérés, il y a 650 ans, qui lui ont permis de se fortifier et lui ont conféré l'impérissable grandeur de la liberté reprennent vie, surtout à l'heure actuelle, dans l'âme de notre peuple."

Le Canada vient de célébrer aussi dignement et simplement le 74e anniversaire de sa confédération.

La proclamation a été lue à Joliette

La proclamation de "l'Appel aux armes", qu'on peut lire dans notre première page, a été lue publiquement dans les centres populaires de notre province.

Nous savons, notamment, que cette proclamation a été lue par le maire de Joliette, M. J.-A. Boisvert, le 4 juillet, sur la place publique, en présence d'une foule considérable qui avait répondu à l'appel du clairon. Les citoyens écoutèrent silencieusement la lecture dans les deux langues de la proclamation.

Un détachement de plusieurs centaines de militaires du camp d'entraînement présente les armes. Le col. G.-V. DeBellefeuille, commandant du camp; les majors H.-J. Kealing et Roméo Tanguay, le capitaine Boulay et plusieurs autres officiers ont pris part à la cérémonie.

Grands préparatifs pour les "Jours de l'Armée"

C'est samedi et dimanche prochains qu'auront lieu les "Jours de l'Armée" dans les centres d'instruction et les camps militaires du district militaire No 4, Montréal. De grands préparatifs se font pour la circonstance, car l'on s'attend qu'il y aura partout un grand nombre de visiteurs. Espérons que la température, cette fois, sera favorable.

Dans tous les camps il y aura des démonstrations militaires et des concours sportifs. Dimanche prochain, tous les camps militaires seront ouverts au public et il y aura des messes en plein air.

Chronique religieuse

Le conflit germano-russe

Hitler ne réussira jamais à nous faire croire qu'il s'agit là d'une "guerre sainte"

Lorsque Hitler a brisé son pacte d'amitié avec la Russie et lancé ses hordes contre l'Union soviétique, il n'a pas eu l'audace, dans le discours qui précède généralement les plus importantes de ses entreprises meurtrières, d'affubler cette agression flagrante du titre auguste de croisade ou de guerre sainte. Il a parlé du "plus gros mouvement de troupes dans l'histoire du monde" et il a entonné, avec son camarade Ribbentrop, la complainte habituelle où il raconte tous les sacrifices que l'Allemagne a consentis pour garder la paix et ne pas être contrainte d'égorger sa prochaine victime. Mais de guerre sainte contre la Russie communiste, antireligieuse et antichrétienne, pas un mot.

La propagande allemande fait fêche de tout bois et il ne faut pas croire que c'est par pudeur que les Nazis, conscients de leur propre paganisme et de leur excès antireligieux, n'ont pas osé soulever le cri de "Dieu le veut!" On a tout simplement suivi le grand principe nazi qu'un cyclone n'a pas besoin d'explications et que vingt divisions blindées portent en elles le pourquoi et la justification de leurs massacres. En voilà assez, si l'offensive nazie prend les proportions d'une tornade. Mais pour peu qu'elle devienne une simple tempête ou même un zéphyr, nous pouvons nous attendre à ce que les mêmes Nazis qui, en Pologne occupée, révélèrent par dérision les ornements sacerdotaux, s'affublent, avec le plus grand sérieux, du manteau de Pierre l'Hermitte. Déjà, devant la résistance russe, l'offensive religieuse nazie commence à se dessiner et avant longtemps, la propagande de Goebbels essaiera de se payer la tête des Catholiques et des Chrétiens.

Si les Nazis s'attendaient d'avoir l'appui du chef de la Chrétienté dans cet odieux double jeu ils ont dû être fortement déçus par les deux plus récents discours de Sa Sainteté le Pape Pie XII. Dans ses allocutions radiophoniques prononcées depuis le début de la guerre germano-russe — celle du dimanche 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, et son discours à l'adresse du Congrès Eucharistique américain de Saint-Paul, Minnesota — Sa Sainteté n'a pas fait allusion à ce conflit et encore moins décerné le titre de Croisés aux Nazis. Le Vicaire du Christ a simplement expliqué aux fidèles, dans les termes les plus touchants, pourquoi la Providence permet que le monde soit parfois livré au fer et au feu comme il l'est actuellement.

Où le monde a été livré au fer et au feu par la machine de guerre allemande, et dans cette immense bataille qui ne respecte ni les idéologies ni les divisions commodes que nous aurions pu établir dans notre esprit, il arrive que la Russie soviétique est attaquée par le même monstre que nous. C'est un fait brutal qui ne change rien au caractère des régimes nazis et communistes et rien non plus à la justesse de notre cause.

Hitler a l'intention de dominer le monde entier, sans distinction de races, de principes et de religions. Il est donc inévitable, à mesure qu'il augmente sa fureur et le nombre de ses coups, que le camp adverse comprenne des gens qui soient bien différents les uns des autres. Il est bien clair maintenant qu'Hitler n'a qu'un seul objectif en vue: la domination du monde par les Allemands. Pour lui résister, nous aussi ne devons avoir qu'un seul objectif: le vaincre!

N'oublions pas que le bloc de l'Angleterre, des Dominions britanniques et des Etats-Unis constitue, en dernier ressort, le principal ennemi d'Hitler. Que ce fou furieux se soit aussi mis la Russie sur les bras, nous n'avons qu'à nous en réjouir. Et chaque fois que les troupes russes infligeront aux Allemands un revers, il y aura aussi de quoi nous réjouir. Actuellement, le danger ce n'est pas Staline, c'est Hitler. Tout ce qui nuit à ce nouvel Attila hâte notre victoire et doit nous réjouir. Manifester une autre attitude, c'est nous diviser et donner à plein dans son jeu.

Nouvelles protestations de l'épiscopat allemand

Le correspondant à Berlin de la Neue Zürcherzeitung a rapporté, le 9 du courant, que les évêques catholiques par toute l'Allemagne protestent de nouveau, dimanche prochain, du haut de la chaire contre l'ingérence du parti nazi dans les questions religieuses.

Les autorités allemandes ont été saisies des protestations formulées dimanche dernier dans certaines églises. D'après ce correspondant de la Neue Zürcherzeitung, la lettre épiscopale qui doit être lue dimanche prochain comprendra les passages suivants: "C'est avec une vive protestation, que nous, catholiques allemands, refusons de faire ce choix. (Il s'agit apparemment ici du choix entre l'Etat et la religion). Nous aimons notre peuple allemand et le servirons si cela est nécessaire en sacrifiant nos vies, mais nous vivons et



Une armée mécanisée pour vous servir

Unités mécanisées et motorisées—celles-ci forment une armée moderne. Vous avez souvent aperçu des équipes de préparés aux lignes Bell avec leurs camions le long de la route. Celles-ci sont également des unités mécanisées, des unités motorisées, chacune comportant une équipe hautement spécialisée; chacune disposant d'outils, de force motrice, d'équipement.

Dans les cas d'urgence elles peuvent être mobilisées—sans bruit, rapidement, méthodiquement—pour réparer les dégâts de la tempête, de l'incendie, de l'inondation. L'équipement mis à leur disposition—outillage uniformisé de divers genres—permet le prompt rétablissement d'un service vital.

L'entretien préventif, la préparation, l'expérience, l'habileté—tout cela sert à assurer que votre communication s'acheminera avec le minimum de retard en toute circonstance: contribution vitale à l'effort de guerre du Canada.

chouons en même temps pour le Christ!

Ce même correspondant ajoute que cette protestation est apparemment due à la prochaine parution d'un ouvrage d'Alfred Rosenberg intitulé "Le Parti" et basé sur les règlements du parti nazi émis en janvier dernier. Rosenberg a dit aux catholiques qu'ils devaient choisir entre leurs devoirs vis-à-vis de l'Etat et leur religion.

NOUVELLES DE SAINT-AGATHE

Le Club de Yacht

Samedi dernier, le 5 juillet, le club de Yacht de Sainte-Agathe inaugura la saison estivale par une grande soirée au Laurentide Inn, où le nouveau commodore, M. J.-G. Notman, nous fut présenté. Il succède à M. N.-A. Timmins. Son premier geste a été d'honorer la mémoire de M. Louis-E. Stoner, qui fut le fondateur du Yacht Club, en demandant à l'assistance de garder quelques instants de silence.

On remarqua, dans la foule des invités: M. le maire et Mme Georges Libouren, M. et Mme N.-A. Timmins, M. et Mme J.-G. Notman, M. et Mme J.-G. Robertson M. et Mme W.-P. Burleigh, M. et Mme D.-H. Cross, M. Robert Powell, Mlle Madeleine Raymond M. Brock Clark, Mlle Lella Timmins, M. Roy Hastings, Mlle Marlee Dohan, M. W. Renfield, M. le docteur R.-L. Stanford, Mlle Pauline Timmins, Mlle Diana Dawes, M. C.-B. Grier, M. Tony Thornton, M. et Mme A. Paradis, M. et Mme Jean Rinfret, M. J.-A. Lambert, M. P. Bonnier, Mlle Madeleine Beaulieu, M. Jean Moreau, M. Roland Belhumeur, Mlle Charlotte Beaulieu, Mlle Pauline Lacasse, M. Arthur Murchison, M. et Mme M.-I. Walsh, M. N.-C. Cowen, Mlle M. Paquette, M. et Mme Guy Lefort, M. Jean Landeau, Mlle Lisette Gouin, M. et Mme Paul Watel, M. Jacques Bachand, M. J.-A. Lacasse, M. Roy Kennedy, Mlle Thérèse Belhumeur, M. et Mme Paul Langlais, M. N. Grégoire, M. et Mme Roland Libouren, M. et Mme Jean Leduc, M. et Mme J.-P. Riopelle, M.

Don Jack, Mlle J. Savard, M. Maurice Trudeau, M. Maurice Bachand, M. Omer Saint-Amour, M. Henry-G. Lafleur, Mlle C. Vanier, Mlle Harriet Hussen, Mlle Madeleine Massé, M. Fernand Massé, Mlle Claire Pelland, Mlle Gilberte Lasnier, Mlle Estelle Lasnier, etc.

Le C.P.C.

Notre comité de protection civile (C.P.C.), appelé aussi Force Mobile, organise, sous la direction de MM. K.-W. Harrison et Philippe Benoit, un grand bazar, samedi et dimanche, les 12 et 13 juillet, en la salle de l'hôtel de ville. Il y aura des divertissements variés, tels que courses de chevaux, etc., etc. Les prix sont à l'étalage de l'imprimerie Belhumeur. L'uniforme qu'on se propose d'acheter avec les profits de ce bazar, est en montre à la vitrine de la pâtisserie Prunet. Qu'on se le dise...

Naissances

A. M. et Mme Léonard Meilleur (Lucia Fournelle), est née, le 29 juin, une fille, baptisée le 30 et nommée Marie-Yvonne-Cécile. Parrain, Adélar Brière; marraine, Yvonne Fournelle.

A. M. et Mme Philippe Charette (Agathe Chalifoux), est né, le 28 juin, un fils, baptisé le 6 juillet et nommé Paul-Omer-Roméo. Parrain, Roméo Filion; marraine, Roland Charette.

A. M. et Mme Philippe Charette (Agathe Chalifoux), est né, le 28 juin, un fils, baptisé le 6 juillet et nommé Jean-Léon. Parrain Léopold Charette; marraine, Simone Chalifoux.

A. M. et Mme Paul-Emile Martel (Georgette Brazeau), est née, le 4 juillet, une fille, baptisée le 6 et nommée Marie-Adeline-Louise. Parrain, Joseph Martel; marraine, Adeline Groulx.

A. M. et Mme Arthur Fleurant (Berthe Légaré), est née, le 5 juillet, une fille, baptisée le 6 et nommée Marie-Lise-Micheline. Parrain, Ernest Raymond; marraine, Laurette Légaré.

A. M. et Mme Georges-Etienne Lachapelle (Laurette Dugal), de Montréal, est née, le 8 juin, une fille, baptisée le 6 juillet et nommée Marie-Hermine-Thérèse-Louise. Parrain, Alcide Dugal; marraine, Hermine Poirier.

Advertisement for Eagle Lumber Co. Ltd. featuring the text "BOIS de CONSTRUCTION" and "The EAGLE LUMBER Co. Ltd. Tél. 60 Saint-Jérôme Rue Saint-Janvier".

Large advertisement for Dow beer featuring the slogan "On Va Mouiller Ça!" and "Vite Une Bonne DOW La Bière de Bon Gout". Includes an illustration of a man swimming and a bottle of beer.

Formaline

pour désinfection

16 onces	.25
32 onces	.40
1 1/2 gallon	.75
1e gallon	1.35
5 gallons	6.50

PHARMACIE OSCAR LANDRY

La mieux assortie du district

339, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme Voisin du marché
Téléphones : 558 et 559

FLEURS pour toutes occasions
Bouquets de noce Tributs floraux

Chocolats
LAURA SECORD
et **BETTY ANN**

WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant

HOMMAGE DE LA FRANCE LIBRE A LOUIS FRANCOEUR

Le Service d'information de la France Libre communique aux journaux la citation suivante qui est un témoignage envers les magnifiques services que Louis Francoeur a rendus à la France !

"Louis Francoeur, qui a trouvé la mort dans un accident d'auto, a été dans ses fonctions de commentateur à la radio, un des meilleurs serviteurs de la civilisation qui défendent la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France Libre et tous les peuples qui combattent aujourd'hui sous l'étendard de la liberté. Homme d'une vaste culture et d'une érudition hors de pair, Louis Francoeur avait en plus de son admiration pour les institutions britanniques et américaines, un amour spontané et un attachement raisonné pour la France telle qu'elle fut toujours depuis les Croisades jusqu'aux heures enluminées par la capitulation inattendue de juin 1940. C'est avec les larmes aux yeux et dans la voix qu'il annonça à ses compatriotes la défaite de la France; c'est avec la joie au cœur qu'il annonça, quelques jours plus tard, l'avènement de la France Libre qui se levait comme un symbole de survivance aux côtés de la Grande-Bretagne.

quand on l'a conduit à sa dernière demeure. En conséquence, Louis Francoeur mérite d'être cité à l'ordre du jour. La France Libre en déposant avec ses regrets l'hommage de sa gratitude sur sa tombe, ne fait qu'accomplir un pieux devoir. Louis Francoeur au nom si vieille France a mis toutes les ressources de son intelligence et de son cœur au service de la cause commune. Au jour de la victoire prochaine, il faudra nous souvenir de ce grand Canadien-français qui a droit de porter le titre de grand Français. Vive la France de toujours !"

L'honorable M. Manion de retour d'Angleterre

Le col. l'honorable R.-J. Manion, ancien chef du parti conservateur, est revenu à Ottawa, samedi dernier, d'un voyage de trois mois en Grande-Bretagne. Il déclare que les troupes canadiennes bien entraînées ont hâte de rencontrer les Allemands. Il avait été chargé par le gouvernement fédéral d'une mission spéciale, celle d'examiner le travail des services auxiliaires de l'armée canadienne.

Il fit le voyage de retour en avion. Il arriva à New-York, samedi, et prit le train pour Ottawa. Le Dr Manion ne peut parler du résultat de son voyage avant d'avoir soumis son rapport au gouvernement, mais il laisse entendre que tous les services auxiliaires, ceux des Chevaliers de Colomb, de la Y.M.C.A., de l'Armée du Salut et de la Légion canadienne fonctionnent à merveille.

Quant au peuple anglais, son moral est excellent, comme celui de leurs défenseurs. L'honorable M. Manion dit que la traversée de l'Atlantique en avion a pris trente heures. Il n'y eut aucun incident.

C.-A. LORRAIN & Fils

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile

Bureau existant depuis 40 ans
Tél. No 58 — Saint-Jérôme

CAMILLE LORRAIN

Entrepreneur - Constructeur

VENDEUR D'ESCALIERS DE FER, BALCONS, MARQUISES, ETC.

POLISSAGE DE PLANCHERS, FINITION AU "SIMPLEX" SPECIALITE : BETON ARME

474, Fournier — Tél. 233 — Saint-Jérôme

Pour vos réparations, matériaux de construction, plomberie, peinture, etc.

ALLEZ A LA

FERRONNERIE

ALFRED LANGLOIS LIMITEE

473 LABELLE Tél. 54 SAINT-JEROME

Nouvelles de Saint-Jérôme

M. A. Lessard élu commissaire d'écoles
Lundi dernier, M. A. Lessard, professeur à l'École normale, a été élu sans opposition commissaire d'écoles de la ville de Saint-Jérôme.

A la mise en nomination, M. Lessard fut proposé par M. Célestin Légaré à qui il succède, appuyé par M. Pallardy, l'un des commissaires actuels.

Nous félicitons M. Lessard de son élection. Nous sommes certains que la commission scolaire et le public en général n'auront qu'à se louer des bons services que leur rendra le nouveau commissaire tant par ses talents d'administrateur que par sa compétence dans les questions de l'enseignement.

Nos pions-pions
Samedi prochain reviendront les jérômien enrôlés dans le régiment de Joliette et qui viennent de faire un séjour de 21 jours au camp de Farnham.

Concert de fanfare
Hier soir, la fanfare de Saint-Jérôme a donné un concert au kiosque du parc du C.P.R.

Au régiment de Hull
M. Paul Prévost, fils du sénateur Prévost et lieutenant dans le C. O. T. C. de l'université d'Ottawa, fait maintenant partie du régiment de Hull.

Actuellement, il campe avec son régiment à Connaught, près d'Ottawa.

Le campement des Scouts
Une vingtaine de jeunes scouts, de Saint-Jérôme, partiront lundi pour leur campement annuel qu'ils établiront, cette année, à Saint-Frédéric de Montclair. Ils seront accompagnés de leur aumônier, M. l'abbé Paul Labelle.

Comptable-vérificateur
On apprendra avec plaisir que M. Armand Parent vient d'être agréé comptable-vérificateur, classe A. Nos sincères félicitations d'autant que M. Parent a gagné ses épaulettes par ses seuls mérites.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Claire Cardin, fille de M. Charles Cardin, de Montréal, avec M. Léandre Prévost, avocat, de Montréal, fils du sénateur et de Mme Jules-Edouard Prévost, de Saint-Jérôme.

Les écoles de la ville et de la paroisse de Saint-Jérôme

RAPPORT DE M. LIMOGES, INSPECTEUR

Nous sommes heureux de reproduire les éloges que M. l'inspecteur Limoges fait des écoles de Saint-Jérôme.

Voici un extrait de son rapport aux commissaires d'écoles.

Ville de Saint-Jérôme
La visite de vos cinq écoles a été pour moi particulièrement intéressante. C'est un progrès général.

L'école Labelle ne présente absolument aucun point faible. Le programme d'études a été appliqué en entier avec une grande efficacité.

Les écoles Saint-Jean-Baptiste et Saint-Louis, conservent leur réputation de très bonnes écoles.

L'école Saint-Joseph compte sept classes très fortes. Les sept autres classes sont encore de bonnes classes mais il y reste plus de marge pour l'amélioration. Cette amélioration se produira sûrement l'an prochain, alors que les institutrices qui débutaient cette année auront acquis plus d'expérience.

De vos cinq écoles, c'est le collège qui a fait cette année les progrès les plus sensibles. Grâce à une organisation disciplinaire parfaite, l'ordre et l'application au travail règnent partout. Avec cela un personnel enseignant de haute valeur, habilement dirigé par le Rév. Frère Herménilde.

Aussi le niveau des études s'est-il considérablement élevé. Nombre d'élèves, surtout dans les classes avancées, se ressentent encore des années moins bonnes, mais dans l'ensemble, les classes du collège peuvent se comparer avantageusement à celles de autres collèges et des couvents de mon district.

J.-A. LIMOGES, I. E.

Paroisse de Saint-Jérôme
Dans la paroisse de Saint-Jérôme, M. l'inspecteur Limoges a visité dix écoles dans lesquelles il y a deux instituteurs et treize institutrices.

Dans l'ensemble, l'inspecteur se dit très satisfait. Dans les deux écoles les plus importantes, classées comme premières par l'inspecteur, se trouvent deux instituteurs laïques qui dirigent les classes les plus avancées, soit de la 6e à la 9e année à l'école de Saint-Antoine, et de la 5e à la 7e année, à l'école du Cordon.

On nous dit que dans cette dernière école, il y aura une 8e l'année prochaine.

M. l'inspecteur termine son rapport en disant que la commission scolaire a raison d'être satisfaite des progrès réalisés.

Prochains mariages Demers-Parent

Dans l'intimité, le 14 juillet sera célébré le mariage de Mlle Henriette Parent, de Saint-Jérôme, avec Pay S. Lieut. Harry Paul Demers, R.C.N. V.R., de Halifax.

Michaud-Lamarche

Le docteur et Mme Lamarche, de Joliette, annoncent pour le 20 juillet 1941, le mariage de leur fille Hélène, au lieutenant Guy Michaud, de Joliette, fil de M. et Mme Arthur-L. Michaud, de Saint-Jérôme. La bénédiction nuptiale sera donnée au camp militaire, de Joliette, à dix heures.

La fermeture des magasins à Saint-Jérôme

Dans une cause de M. L.-C. Taillon vs la ville de Saint-Jérôme, le juge Louis Cousineau a donné gain de cause à M. Taillon en déclarant illégal le règlement municipal de la ville décrétant la fermeture des magasins.

Suivant les autres allégués du requérant, nous nous en tenons à la conclusion du jugement touchant la légalité du règlement en question.

Le juge Louis Cousineau s'exprime ainsi : "Or, le règlement 210 de fermeture de la ville de Saint-Jérôme est ultra vires et illégal, parce qu'il va au-delà des pouvoirs accordés par la loi de fermeture de Québec, en décrétant la fermeture non pas d'une ou de plusieurs catégories, mais de tous les magasins. Voir règlement 210, article 2, paragraphe A.

De plus parce qu'il ne décreta pas seulement la fermeture des magasins, tel que le veut la loi de fermeture de Québec, mais de tous établissements de commerce tels que : boutiques de barbiers salons de coiffeuses, restaurants, salles de pool, billard, quilles, golf miniature, etc. Voir règlement 210 article 2, paragraphes B et C.

Aussi parce que l'article 1 du règlement 210 de la ville de Saint-Jérôme, étant la définition "des mots 'magasin et fermé' au-delà de leur signification ordinaire et que cette loi de fermeture est limitative aux magasins d'une ou de plusieurs catégories. Voir règlement 210, article 2, paragraphes A et D.

CONSIDERANT donc que le règlement 210 décrète la fermeture des théâtres et des restaurants à minuit : Voir paragraphe C, article 2 ;

CONSIDERANT que le règlement 210, nouvelle série de la ville de Saint-Jérôme, est un règlement de fermeture des établissements de commerce, tandis que la loi de Québec de fermeture, est une loi de fermeture de magasins seulement, il s'ensuit que le règlement est illégal et ultra vires.

En plus, la plainte et la sommation sont tellement ambiguës, qu'elles sont par ce fait même, irrégulières et illégales :

PAR CES MOTIFS, le certiorari est maintenu, et le jugement de première instance, rendu par le Recorder Marchand, le 20 décembre 1940, condamnant le requérant à \$1.00 d'amende et \$22.40 pour infraction au règlement 210 n.s., est cassé et annulé, le tout avec dépens.



Dimanche et lundi 13 et 14 juillet

"A NIGHT AT EARL CARROLLS" avec Ken Murray, Brenda et Cabina, Lillian Cornell ; "SOUTH OF PAGO PAGO", avec Victor MacLaglen, Jan Hale, Olympe Bradna.

Mardi, mercredi et jeudi 15, 16 et 17 juillet

"NO TIME FOR COMEDY", avec James Stewart, Rosalind Russell ; "A MEN OF THE YUKON" avec Charles Bieford, Irene Rich

Vendredi et samedi 18 et 19 juillet

"LA ROSIERE DES HALLES", avec Paulette Goddard ; "GALLANT SONS", avec Jackie Cooper. — Série "White Eagle" avec Buck Jones, 4e épisode.

Un pénible accident

Dimanche dernier, une enfant a perdu la vie tragiquement et sa sœur a été grièvement blessée, vers 8 hres du soir, dans un accident qui se produisit entre les numéros 676 et 678, rue Labelle, à Saint-Jérôme. Toutes deux furent renversées par une auto conduite par un militaire.

La défunte est Denise Labelle, 5 ans, de Saint-Jérôme. Sa mort fut presqu'instantanée. Son décès fut constaté par le Dr B. Rochon, de Saint-Jérôme, puis le cadavre fut transporté à la morgue de notre ville, où une enquête a été tenue par un jury sous la présidence du Dr J.-R. Brais, de Saint-Jérôme, coroner du district de Terrebonne.

La sœur de la défunte, Jeanne Labelle, 14 ans, qui fut aussi violemment projetée sur la chaussée, souffre de blessures à la région frontale. Elle est sous observation.

Emile Brière, soldat de 22 ans attaché à un régiment présentement cantonné aux casernes militaires de Saint-Jérôme, fut tenu criminellement responsable de la mort de Denise Labelle. Le verdict inculquant le soldat Brière fut rendu à l'issue de l'enquête tenue par un jury sous la présidence du Dr J.-R. Brais.

La fillette Denise était à jouer avec sa sœur, Jeanne âgée de 14 ans, lorsque survint l'accident qui lui coûta la vie. Toutes deux furent renversées par une auto conduite par le soldat Brière. L'inculpé comparaitra incessamment sous une accusation d'homicide involontaire. Le sous-inspecteur Laurent Gougeon, de la division de Saint-Jérôme de la circulation provinciale, fit enquête au sujet de cet accident, avec le capitaine détective Albert Mariveau et le sergent détective Ritchie Danis, sur l'ordre de M. Louis Jarguaille, directeur adjoint de la sûreté provinciale du Québec.

Décès de Madame Frank Prud'homme

Jeudi dernier à 8.30 heures, avait lieu, en l'église de Saint-Jérôme, les funérailles de Madame Frank Prud'homme, née Florida Leblanc, décédée le 7 juillet dernier, à l'âge de 53 ans.

Nos condoléances à la famille en deuil.

Désastreux incendie à Sainte-Thérèse

Un violent incendie, dont la cause est encore indéterminée, a ravagé, dimanche après-midi, un important immeuble commercial de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Cette bâtisse logeait le magasin de nouveautés Amber, le magasin "5, 10 et 15c" de M. Gratton, le salon de barbier Trahan, ainsi que deux logis qui étaient occupés par les familles de MM. Lefebvre et Nadon. Les flammes furent combattues par les pompiers volontaires de Sainte-Thérèse, commandés par le chef Thibault, aidés de ceux de la brigade de Sainte-Rose. Personne ne fut blessé au cours des manœuvres. Les dégâts sont considérables.

La fête champêtre à Saint-Colomban

C'est dimanche, 13 juillet, qu'aura lieu à Saint-Colomban la grande fête champêtre annuelle, au profit des œuvres de la paroisse, sous le patronage de M. le curé René Pelletier.

Il y aura messe en plein air à 10 h. 30 (heure avancée), dîner sous bois, attractions diverses, bingo, courses, musique, feu de joie, etc.

Tout le monde est cordialement invité à se rendre à cette fête dans cette paroisse voisine qui mérite l'encouragement de nos frères.

La fête nationale française à Sainte-Adèle

La fête nationale française du 14 juillet sera célébrée, cette année comme l'an dernier, à la propriété des anciens combattants français à Sainte-Adèle, sous la présidence du consul général de France et avec le concours des sociétés françaises de Montréal, le dimanche, 13 juillet.

Une messe sera dite par M. l'abbé Vital, aumônier de la colonie de vacances.

Les personnes qui ne pourraient se rendre à Sainte-Adèle auront la faculté de s'inscrire le lundi, 14 juillet, au consul général de France, 620, rue Cathcart.

COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST

AVOCATS

160, avenue Parent

SAINT-JEROME

Me JOSEPH FORTIER

Me HENRI PREVOST

Téléphones : 258 - 201 - 35

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

AVOCATS ET PROCUREURS

L.-L. LEGAULT, K.C. FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.

Tél. 60 295 rue Main

LACHUTE

GUY LEGAULT, B.A., LL.B.

10 ouest, rue Saint-Jacques

MA. 3866 — Montréal

Paul Larose, L.L.B.

AVOCAT

128 rue Blainville

SAINT-THERESE

Téléphone 50

NOTAIRE

333, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

ROLAND GADBOIS

NOTAIRE

Tous les jours de la semaine, de 9 hres. a.m. à 5 hres. p.m.

ARGENT A PRETER

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc. TARIF 2 sous le mot, minimum 10c. ou 3 insertions pour \$1.00.

SERVANTE DEMANDEE
Jeune fille pour maison privée, pas de lavage, pas de cuisine. S'adresser à 516, ave Parent.

JEUNES GENS DEMANDES, de 16 à 19 ans. Métier d'avenir. S'adresser à M. I. Viau & Fils, Limitée, Saint-Jérôme, tél. 129.

1-18-c.

DISPONIBLE DES MAINTENANT, Territoire Rawleigh de 800 familles. Seuls hommes qualifiés doivent faire application. Bons profits pour travailleurs énergiques. Pas d'expérience requise pour commerce. Ecrivez aujourd'hui. Rawleigh, Dept. ML-605-Z-G, Montréal, Canada.

ON DEMANDE
Opératrices pour les jupes de dames, ouvrage continu. S'adresser chambre 802, Edifice Sommer, 423, rue Mayor, Montréal, Qué.

A votre service depuis 1905

Imprimerie J.-H. LABELLE Limitée

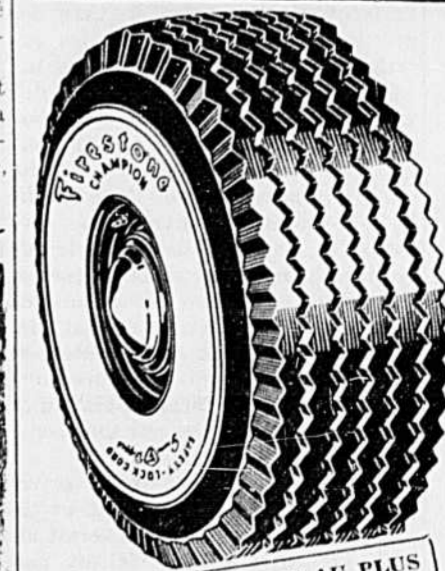
Imprimés en tous genres

Téléphone 12

303 avenue PARENT

SAINT-JEROME

IL N'Y EN A PAS D'AUTRES COMME LUI!! LE PNEU CHAMPION Firestone



D'après la dernière fibre à la sensationnelle nouvelle "Gear Grip Tread" tout dans cet élégant pneu Firestone Champion, est nouveau et différent. Il apparait entièrement nouveau, équivalent de sûreté et de long milage, parce qu'il est le résultat de l'expérience d'un quart de siècle de Firestone, dans la fabrication de pneus pour courses en vitesse.

Voici quelques-unes des qualités que vous trouverez dans les récents pneus Firestone Champion. Nouvelle éluse de sûreté, traitée avec un nouveau et un avantageux procédé: Gum-Dipping, 27% mieux assemblée entre le dessus et le centre, 35% plus de protection contre l'éclatement causé par la chaleur. Un nouvel assemblage de couverture avec mille et une dièses bien effilées, pour les arrêts soudains.

Non seulement le Firestone Champion est un grand triomphe, mais il est de durée plus longue qu'au préalable, et avec cette valeur extra, il ne coûte pas un sou de plus que les pneus ordinaires. Voyez votre plus proche vendeur, de Firestone Champion. Acheté en aujourd'hui même.

Service DE PHOTOGRAVURE Enrg. PHOTO-ENGRAVING Req'd.

DESSIN COMMERCIAL COMMERCIAL ART WORK PHOTOGRAPHIE PHOTOGRAPHY PHOTOGRAVURE PHOTO-ENGRAVING IMPRIMERIE PRINTING

PLATEAU 4893

R.-R. LABELLE, Prop.
447 S^{TE} HELENE, MONTREAL